

*Circuits de proximité
à dimension sociale
en Agriculture Biologique :*
***des initiatives
innovantes
pour les territoires***



BOITE À OUTILS
POUR LES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES



Rédaction

Mélanie Théodore, Mélise Willot, Julien Labriet • FNAB

Relecture

Marianne Fouchet • FNAB

Conception graphique

Émilie Chéron • www.emiliecheron.fr

Maquettage

Aurélie Habasque • Compote de Com
www.compote-de-com.com

Crédits photos

FNAB, Val Bio Centre, Vert Tige, Aurélie Habasque, Paniers Bio Solidaires, GABNOR, BiocABas, Wikipedia, Solid'Arles, Mairie de L'Île-Saint-Denis

Photo de couverture : Vert Tige magasin de producteurs impliqué dans les projets de circuits courts à dimension sociale (Nord Pas-de-Calais)

Ce travail s'inscrit dans le cadre d'une convention de partenariat entre la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL), Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF) et la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique des régions de France (FNAB).



Sommaire

- p. 6 Avant propos
- p. 7 Éditorial
- p. 9 Introduction

- p. 13 1 / De la production au projet de territoire : les circuits de proximité à dimension sociale comme laboratoire d'expériences**
- p. 14 a. Des projets facteurs de cohésion sociale
- p. 16 b. Des projets de développement durable des territoires
- p. 19 c. Des projets ancrés dans l'économie sociale et solidaire

- p. 23 2 / Se mobiliser en faveur des circuits de proximité à dimension sociale**
- p. 23 a. Les ressorts de l'action publique
 - p. 23 *Afficher la volonté politique*
 - p. 24 *Animer*
 - p. 28 *Accompagner*
 - p. 29 *Communiquer*
- p. 30 b. Les cadres d'action transversaux et concertés
 - p. 30 *L'agenda 21, cadre stratégique du développement durable*
 - p. 32 *L'économie sociale et solidaire : un cadre d'action transversal*

- p. 36 3 / Politiques territoriales : mobiliser les bons cadres et moyens d'action**
- p. 37 a. Les conseils régionaux
 - p. 37 *Quel rôle dans les politiques en faveur des circuits de proximité à dimension sociale ?*
 - p. 38 *Principales compétences à mobiliser*
- p. 40 b. Les conseils généraux
 - p. 40 *Quel rôle dans les politiques en faveur des circuits de proximité à dimension sociale ?*
 - p. 40 *Principales compétences à mobiliser*
- p. 46 c. Les communes et leurs groupements
 - p. 46 *Quel rôle dans les politiques en faveur des circuits de proximité à dimension sociale ?*
 - p. 46 *Principales compétences à mobiliser*

- p. 54 Conclusion : des projets collectifs et partenariaux**

- p. 56 Annexes :**
- p. 57 Quels partenaires mobiliser ?
- p. 57 a. Les partenaires du monde agricole
- p. 59 b. Les partenaires de l'action sociale
- p. 61 c. Les partenaires de l'ESS
- p. 63 Table des encadrés
- p. 64 Glossaire
- p. 66 La FNAB : un réseau national pour accompagner l'agriculture biologique



Avant-propos



Benoît Canis
Maraîcher Bio
depuis 1986,
Membre du bureau
du Gabnor
et ancien président
de la FNAB



La Bio : de la solidarité, ... aux solidarités!

Cette boîte à outils illustre la volonté farouche "des Bios" à partager leurs expériences solidaires pour activement participer à un projet de société responsable.

La coopération est ici illustrée dans ses multiples facettes : entre producteurs, élus, travailleurs sociaux, consommateurs, ... Sont abordés les droits pour toutes et tous à une alimentation de qualité, les conséquences environnementales de nos choix de consommation, les inégalités existant encore, les choix complémentaires d'acteurs engagés, ... Le pouvoir d'action de chacune et chacun, la puissance de la mutualisation des expériences!

Parce que les enjeux sont bien là : d'un mode de production Bio exigeant techniquement, démontrer le projet de société cohérent qui en émerge! Ou comment, en partant du refus des artifices chimiques dans l'acte de production, démontrer une profonde solidarité qui engage résolument une participation active à un modèle de société responsable tant écologiquement que socialement.

Dans les exemples cités de cette boîte à outils, la cohérence entre motivations sociales et enjeux environnementaux s'illustre! Les indispensables collaborations entre différents acteurs de la société sont mises en lumière. La réappropriation de "l'Alimentation" pour la reconquête d'un espace de dignité prend toutes ses dimensions... Un recueil de ce qui pourrait ne rester que de simples expériences, mais qui rassemblées ici par la FNAB, donne cette dimension "Projet" dont nous avons tant besoin.

La FNAB est engagée depuis toujours pour que la Bio, ses cahiers des charges, ses contrôles rigoureux et ses actrices et acteurs, soient au service d'un projet où la coopération l'emporte sur la compétition, où la mutualisation reste source de synergie, où l'innovation est un moteur d'évolution au service du plus grand nombre.

Engagée pour des règles cohérentes au delà de la réglementation, la FNAB l'est également pour que les dimensions sociales sous-jacentes à ses actions soient mises en lumière.

Que de plaisirs à être un producteur responsable, exigeant. Que de satisfactions à conduire ses productions jusqu'à une cohérence sociale en permettant son accessibilité à toutes et tous indépendamment du contexte d'inégalité persistant.

Et si l'alimentation devenait un support éducatif à une plus juste équité ici, ... Et ailleurs?

Produire autrement bien sûr! Transformer et distribuer différemment sûrement! Participer coopérativement entre acteurs pour ce (bien) faire...

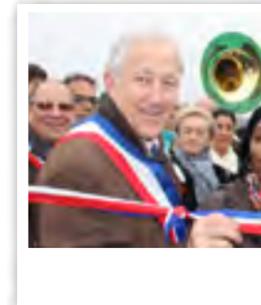
Tout n'est pas dans ses boîtes à outils, certes, ... Mais vous y trouverez de quoi illustrer des volontés de solidarités accessibles, ... De quoi imaginer d'autres actions possibles à différents niveaux, ... Et pourquoi pas : de quoi rêver de d'autres repères? Bonnes lectures!



Éditorial



Michel Bourgain
Maire de
l'Île-Saint-Denis,
Vice-Président
de l'Association
des Maires de
France



Pour le bien commun, un bon maçon a de bons outils!

Voici une boîte à outils bienvenue dans la bio-sphère des initiatives portées par les collectivités territoriales. Qui a déjà goûté aux satisfactions multiples procurées par la conversion bio de la restauration scolaire se découvre rapidement curieux d'explorer le gisement de l'approche écologiste de l'alimentation.

La diversité des circuits de proximité à dimension sociale et le foisonnement des effets générés témoignent de la richesse de ce "filon". Sa charrue bien accrochée à l'étoile du bien territorial, quelques bonnes louches de cohérence entre les préoccupations économiques, sociales, environnementales, démocratiques..., une bonne dose de coopération, une pincée d'audace, une calepette capable de mesurer les coûts/avantages globaux et nous voilà, responsables politiques et techniques, en mesure de nous inspirer d'exemples déjà à l'œuvre.

Un magasin de producteurs, dans un local commercial vide en pied d'immeuble d'une cité HLM, des points de livraison de paniers dans une maison de quartier ou dans un centre social, proposent une variété de produits, à des prix accessibles à différentes bourses. Une épicerie itinérante en milieu rural ou la livraison à domicile de produits à cuisiner pour les personnes âgées ou dépendantes sont en mesure de relier alimentation, appétit, équilibre, santé.

Ces approches volontaires provoquent de nouveaux moments ou espaces d'échanges et de rencontres. Elles peuvent susciter la mise en place d'une tarification sociale ou la possibilité de payer en bons alimentaires. Hors du traitement purement monétaire, ces innovations visant la résorption des inégalités sociales, sont en mesure d'entamer les blocages multiples, économiques, techniques, sociaux, cognitifs et culturels compris, qui se nichent dans les labyrinthes de la vie concrète.

Un chantier d'insertion réunit ici bras, cerveaux et terrains en friches pour mettre en place des jardins familiaux, une entreprise d'insertion ou une régie de quartier mobilise, là, les ressources locales pour le conditionnement et la livraison de paniers de légumes aux points de distribution, un atelier de cuisine, en appui d'un jardin des mille et une plantes et légumes, s'ouvre à la formation des travailleurs sociaux, ... Cette myriade d'exemples vivants, nourris au bon engrais de la coopération, sollicite et témoigne de créativité et d'ingéniosité en matière d'ingénierie institutionnelle, technique, juridique et financière.

Manquait une bonne boîte à outils pour nous aider, responsables politiques et techniques, à faire le saut dans l'univers fécond de ces circuits de proximité à dimension sociale. Pour que nous ne puissions nous réfugier derrière l'absence ou la mauvaise qualité des outils, avec ses partenaires, la FNAB l'a conçue pour nous. "C'est au pied du mur qu'on voit le maçon!".





Introduction

Les circuits de proximité à dimension sociale sont des projets innovants, polymorphes et encore peu nombreux. L'objectif de cette boîte à outils est de montrer en quoi ils peuvent s'intégrer dans les politiques menées par les collectivités territoriales comme réponse à des enjeux de développement de leur territoire.

Selon l'édition 2011 du Baromètre de consommation et de perception des produits biologiques en France réalisé par l'Agence Bio, 4 français sur 10 déclarent consommer des produits biologiques au moins une fois par mois, dont la moitié au moins une fois par semaine. Le principal frein à l'achat de produits biologiques reste encore le prix pour 77% des non-acheteurs, même si dans le même temps, 36% des Français considèrent qu'il est normal de payer plus cher un produit biologique.

La question de l'accessibilité financière des produits bio est bien souvent évoquée comme un des principaux obstacles à leur consommation. Afin de "démocratiser" l'accès à une alimentation de qualité et de lutter contre les inégalités alimentaires, de nombreuses collectivités territoriales travaillent à l'introduction de produits biologiques locaux en restauration collective, souvent dans le cadre d'un projet de développement durable de leur territoire. Certaines de ces expériences sont présentées sur le site Internet www.restaurationbio.org.

Dans la continuité de son travail sur l'accessibilité des produits biologiques, par delà la restauration collective, la FNAB a réalisé en 2011 un recueil d'expériences de circuits de proximité à dimension sociale (téléchargeable sur www.fnab.org rubrique Nos publications).



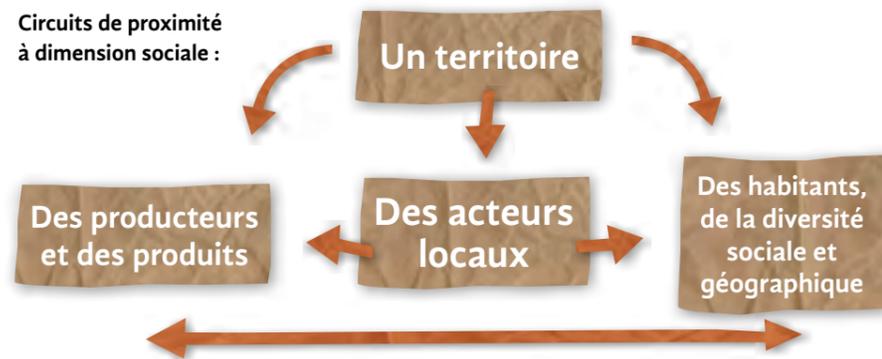
Les circuits de proximité à dimension sociale :

Dans ce recueil d'expériences, la dimension sociale des circuits de proximité a été appréhendée par la FNAB sous trois angles majeurs :

- **accessibilité sociale des produits biologiques en circuits de proximité,**
- **accessibilité géographique des produits biologiques en circuits de proximité,**
- **projets de circuits de proximité ancrés dans une logique d'insertion économique et sociale et de création d'emplois.**

Ces projets sont à ce jour **des projets innovants, polymorphes et encore peu nombreux**, portés par quelques acteurs mobilisés (collectivités territoriales, structures de développement agricole, de l'insertion par l'activité économique,...) alors que leurs multiples dimensions enjoignent à les soutenir et à les essaimer sur les territoires. Ils sont un nouveau modèle vers lequel tendre, de par leurs impacts transversaux sur l'environnement, le développement d'activités économiques dans les territoires, leurs effets dans le champ de l'action sociale, leur mode de gouvernance multi-acteurs et transversal.

Construits en lien avec les enjeux du territoire, dans une approche globale et intégrée, ils sont de réels projets de développement durable et répondent à une demande de plus en plus forte de la part des citoyens.



OBJECTIFS	EXEMPLES	POINTS D'ATTENTION
Rendre les produits accessibles à tous	Géographiquement : amener les produits dans tous les espaces de vie Un magasin de producteurs en ZUS, des points de livraison de paniers dans les maisons de quartier et les centres sociaux, une épicerie itinérante en milieu rural, des livraisons à domicile pour les personnes âgées ou dépendantes...	<ul style="list-style-type: none"> • Multiplier les espaces de rencontres et d'échanges urbain / rural • Développer une gouvernance multi-partenaire, travailler avec les acteurs locaux et les collectivités
Soutenir ou créer des dynamiques territoriales sociales	Financièrement : mettre en place des formules de commercialisation et des systèmes de prix adaptés Des prix échelonnés selon le revenu des consommateurs, une tarification sociale, la possibilité de payer en bons alimentaires,...	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser à la consommation : ateliers de cuisines, formation des travailleurs sociaux, animations pédagogiques, visites de fermes... • Multiplier les lieux d'information et de formation aux questions agricoles et aux pratiques alimentaires
	Insertion : travailler avec des structures de l'insertion par l'activité économique Mise en commun des productions de fermes et de jardins ou chantiers d'insertion, partenariat avec une structure d'insertion pour le conditionnement et la livraison de paniers, création d'une structure d'insertion pour cette activité, création d'emplois pour les activités de conditionnement et de livraison,...	
Emploi : créer de l'activité économique et des emplois		



Pourquoi une boîte à outils?

De par les impacts qu'ils génèrent, les circuits de proximité à dimension sociale en agriculture biologique peuvent répondre aux enjeux des territoires. Ils méritent d'être appuyés et soutenus politiquement, techniquement ou financièrement dans le cadre de politiques publiques territoriales. En effet, même s'ils ne sont pas la norme, ils ont une portée politique forte : ils offrent aux différents acteurs une vision des multiples enjeux qui gravitent autour de la question agricole et alimentaire.

L'objectif de cette boîte à outils est de montrer en quoi ces projets peuvent s'intégrer dans les politiques menées par les collectivités territoriales et répondre aux enjeux de développement de leur territoire.

Par delà leur valorisation dans une logique d'essaimage, cette boîte à outils entend **donner des clés aux acteurs publics pour leur permettre d'initier ou d'accompagner ce type de projets dans le cadre de leurs politiques publiques.** Quelle forme peut prendre l'action des collectivités en faveur des circuits courts à dimension sociale? Quel rôle peuvent-elles jouer?

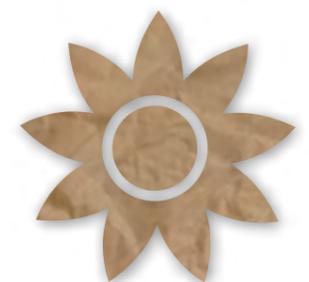
Aux côtés de l'initiative citoyenne, l'engagement des acteurs publics, notamment des collectivités territoriales, est un des facteurs de réussite de ces projets. Il est nécessaire de favoriser l'action publique en lui permettant de mieux se situer pour accompagner les acteurs locaux de façon cohérente et pérenne. Cette boîte à outils s'inscrit dans l'identification des différents leviers d'actions mobilisables par les collectivités territoriales, en fonction des compétences qui leur sont propres.

Cette boîte à outils ne prétend pas être une présentation exhaustive de l'ensemble des politiques publiques mobilisables pour accompagner ce type de projet. Elle a été construite sur la base de l'analyse d'expériences recueillies et d'interviews des acteurs les portant. Il s'agit bien ici de donner des repères pour l'action.

Comment utiliser cette boîte à outils?

Cette boîte à outils a été conçue autour de quatre grands chapitres, qui, sans prétendre à l'exhaustivité, permettent:

- de saisir les intérêts d'initier ou soutenir des projets de circuits courts à dimension sociale,
- d'envisager comment, de façon globale, porter ce type de démarche,
- d'appréhender les politiques publiques territoriales les mieux à même de les porter,
- de recenser les principaux acteurs locaux sur lesquels les collectivités territoriales peuvent s'appuyer (cf. Annexe).





1

DE LA PRODUCTION AU PROJET DE TERRITOIRE : LES CIRCUITS DE PROXIMITÉ À DIMENSION SOCIALE COMME LABORATOIRE D'EXPÉRIENCES

Les circuits de proximité connaissent une nouvelle popularité auprès des citoyens, soucieux de l'origine et de la fraîcheur des produits, d'établir un lien avec le producteur, ou encore d'adopter de bonnes pratiques environnementales.

Plus qu'un mode spécifique de commercialisation, les circuits de proximité doivent être appréhendés comme **des leviers de transformation sociale**. En effet, ils jouent sur la modification des comportements alimentaires et de consommation, la création de lien social et le développement d'activités dans les territoires. Ils se pensent également dans une économie qui remet l'homme au cœur des activités, qui imagine la société de demain dans un contexte de conjonction des crises sociale, environnementale, alimentaire, économique et financière.

Le territoire créatif :

L'arrivée de nouveaux acteurs, néo-ruraux, a bouleversé la vision traditionnelle de l'espace rural. Loin d'être un simple support de production agricole, l'espace rural est vu comme un lieu d'externalités, d'organisation et d'innovation, explique Philippe Lacombe¹. L'activité agricole est considérée comme rendant des services au-delà de la sphère privée. La politique agricole ne fait plus l'objet uniquement d'une co-gestion entre l'Etat et les groupements professionnels du secteur. Des acteurs locaux, qui n'appartiennent pas tous directement au monde agricole, se réapproprient les questions agricoles et alimentaires. Ceux-ci, porteurs de nouvelles attentes, participent à revaloriser certaines pratiques, comme l'agriculture bio et les circuits de proximité, créateurs de lien social.

Les territoires locaux sont porteurs de ressources spécifiques, qui doivent être révélées, mises en valeur par l'animation, la mise en réseau, le soutien aux projets. Au nombre de ces ressources est le potentiel créatif de ses habitants. La campagne se fait inventive, laboratoire d'innovation. L'espace rural et la ville s'enrichissent mutuellement et de nouvelles articulations entre les territoires restent à inventer.

Les circuits de proximité à dimension sociale en témoignent. Comment structurer et accompagner ces projets ?

¹ Philippe Lacombe, *Marchés et territoires*, 4ème Université d'été de l'Innovation rurale, Août 1998. Consultable en ligne : http://www.agrobiosciences.org/IMG/pdf/Philippe_Lacombe.pdf



A Des projets facteurs de cohésion sociale

Lutter contre les inégalités alimentaires :

La consommation de produits biologiques présente des intérêts en termes de santé qui sont aujourd'hui reconnus. Parallèlement, de nombreux travaux ont montré **le lien entre précarité économique et alimentation de mauvaise qualité** pouvant engendrer des problèmes de santé. Face à ce constat, de nombreuses collectivités territoriales se sont engagées dans l'introduction de produits biologiques en restauration collective avec pour objectif, entre autres, de permettre à toutes les couches de la population d'avoir accès à des produits de qualité.

Pourquoi manger bio est-il bon pour la santé?

D'abord et avant tout par l'absence de résidus d'engrais et de pesticides chimiques de synthèse dans les aliments bio : 9 aliments bio sur 10 sont totalement exempts de produits chimiques. Malgré le peu de moyens engagés pour étudier les effets des pesticides sur la santé, leur dangerosité est aujourd'hui établie. Dans ce contexte, l'agriculture biologique est la meilleure réponse. Selon une étude de Générations futures, il y a 223 fois moins de résidus de pesticides dans les aliments bio. Par ailleurs, 17 résidus de pesticides suspects d'être cancérogènes ou perturbateurs endocriniens ont été détectés dans des produits non bio contre un seul en bio.

Les produits biologiques se distinguent par des teneurs plus élevées en composants bénéfiques. La teneur supérieure des aliments bio en vitamines et oligo-éléments est un sujet sur lequel les experts s'affrontent régulièrement par presse interposée, mais tous s'accordent sur la plus grande teneur en matière sèche, en antioxydants dans les fruits et légumes, en vitamine C, polyphénols, magnésium et fer, la meilleure composition en acides gras dans les produits animaux, des taux supérieurs en oméga 3 dans le lait bio ainsi qu'un meilleur équilibre des acides aminés dans les céréales. La transformation biologique utilise moins d'additifs et préserve mieux les qualités nutritionnelles de la matière première.

Les risques liés aux mycotoxines sont équivalents en bio et en conventionnel, toutefois, les rotations imposées en bio sont une mesure de prévention efficace là où la monoculture intensive augmente les risques.

Pour aller plus loin

- Générations futures : generations-futures.blogspot.com
> Pour l'étude : <http://www.menustoxiques.fr>
- Qualité et sécurité des produits bio - une comparaison avec les produits conventionnels, FiBL, 2006 www.fibl.org
- La qualité des produits de l'agriculture biologique, Denis Lairon, Innovations agronomiques 4, pp.281-287, 2009.



Alors que l'alimentation biologique et les circuits courts sont souvent présentés comme étant réservés aux classes les plus aisées, la mise en place de **projets d'accessibilité sociale et géographique** de produits biologiques via des circuits de proximité apparaît aujourd'hui comme une réponse à ces inégalités et comme une politique publique pertinente, car transversale et cohérente. Complémentaires à l'introduction de produits bio en restauration collective, ils permettent de toucher plus largement la cellule familiale autour d'une réflexion sur l'alimentation envisagée dans sa globalité. Ces projets entendent démocratiser la consommation responsable en la rendant accessible socialement, par la mise en place de tarifs "sociaux" ou fonction des revenus, et géographiquement en soutenant le développement de ce type de projet dans des quartiers qui actuellement n'en bénéficient pas (Zones Urbaines Sensibles par exemple).

Lieux d'apprentissage et de lien social :

Les raisons de la "sélectivité sociale" sont multiples, qu'elles soient tangibles (tarifs, isolement géographique, manque d'information) ou ressenties (néophobie, idée que les produits bio sont chers, peu nourrissants, réservés à une catégorie de population...). Les projets de circuits courts à dimension sociale sont l'occasion d'ouvrir le débat sur l'accessibilité aux produits bio et de **créer des solidarités locales basées sur l'échange**. Il s'agit ainsi d'engager une politique publique visant à démocratiser la consommation de produits de qualité, d'imaginer de nouvelles réponses face à l'accroissement des précarités économique et alimentaire, dans l'optique de créer du lien social et dans le respect de la dignité de chacun.

Ces initiatives permettent de renforcer la solidarité en s'ouvrant aux publics les plus fragiles pour leur permettre de se réapproprier leur alimentation. Véritables lieux d'éducation populaire, ils intègrent une dynamique d'échanges collectifs autour de la question de l'alimentation, qui passe par l'information des consommateurs sur la question agricole, sur la santé, sur les produits. Les ateliers de cuisine qui peuvent être initiés dans le cadre de ces projets sont en ce sens un réel lieu de partage et de lutte contre la néophobie face à des produits que les consommateurs ne connaissent pas forcément. Il s'agit alors de travailler sur les habitudes alimentaires, la nutrition, en améliorant connaissances et informations sur l'alimentation dans une logique sanitaire (consommation de fruits et légumes, lutte contre l'obésité), sociale (importance de la place accordée au repas dans le cadre familial) ou de lutte contre le gaspillage alimentaire par exemple. Ces projets sont ainsi en lien direct avec les objectifs nationaux déclinés dans le Programme national pour l'alimentation (PNA) et le Programme national nutrition santé (PNNS).

En outre, ce sont des lieux d'apprentissage de la question agricole. Les consommateurs précaires témoignent en effet la volonté de pouvoir **participer à une consommation responsable**, de garder une liberté de choix et d'engagement malgré leurs faibles ressources et de pouvoir s'impliquer dans un projet alimentaire durable. Les publics engagés dans ces projets y trouvent une forme de valorisation sociale.

Pour aller plus loin

- Étude de l'APES, Circuits alimentaires coopératifs et consommateurs : http://www.essenregion.org/annuaires/uploads/docs/apes_etude_circuitscourts.pdf
- Synthèse Circuits courts et cohésion sociale, capitalisation et analyse d'expériences conduites sur les territoires ruraux et périurbains, Celavar, <http://celavar.org>.



B

Des projets de développement durable des territoires

Des projets producteurs de richesses multiples pour les territoires :

L'intérêt de développer l'agriculture biologique est reconnu et porté par de nombreuses collectivités territoriales et des objectifs chiffrés de développement sont affichés au niveau national. Un des enjeux est d'inscrire cette dynamique dans un **projet structurant de développement durable du territoire** et donc d'envisager avec les producteurs des débouchés multiples et pérennes articulés avec les politiques territoriales de développement durable en place.

Ces projets permettent de décloisonner la politique agricole, d'animer et de dynamiser la vie locale, de créer des synergies et de penser une gouvernance partagée. En attirant l'attention sur la question de l'insertion, ou de l'accessibilité sociale, ils s'adressent à l'ensemble de la population et génèrent des retombées positives pour tous. Ils sont producteurs de richesses multiples sur un territoire en couplant les externalités positives de la production biologique (une intelligence du territoire et de la pluralité des fonctions de l'agriculture) et des circuits courts, avec une vraie cohérence territoriale et un projet social. Les appréhender de manière transversale, comme de véritables projets de développement durable, révèle que de nombreux leviers existent pour accompagner leur développement.

Circuits de proximité bio à dimension sociale et développement durable :

Les circuits de proximité bio à dimension sociale sont de réels projets durables de territoire. Ils répondent en effet aux cinq finalités du développement durable telles qu'énoncées par le Ministère de l'écologie (circulaire du 13 juillet 2006) :

- par leur mode de production : lutte contre le changement climatique; préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources;
- par leurs impacts sociaux : cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations; épanouissement de tous les êtres humains;
- et intrinsèquement en tant que projets : modes de production et de consommation responsables et durables.

Ils participent également des quatre "piliers" du développement durable : environnemental, économique, social, démocratique ("gouvernance" transversale et partenariale).

Des emplois non délocalisables et valorisants :

Dans un contexte de fortes tensions sur les budgets des collectivités, ces projets ont des retombées économiques positives. L'agriculture biologique et les circuits courts génèrent de l'activité économique et de l'emploi non délocalisable requérant savoir-faire et technicité attachés à un territoire. Les projets de circuits de proximité à dimension sociale souhaitent aller plus loin. Nombreux sont ceux qui développent un volet insertion par l'activité économique, qui permet de toucher les publics les plus éloignés de l'emploi. Le maraîchage bio apparaît comme un support de réinsertion professionnelle privilégié. Les salariés ont le sentiment d'exercer une activité utile et socialement valorisée, qui leur permet de trouver une place dans la société. Ils prennent confiance, gagnent en savoir-faire, s'autonomisent, recréent un tissu de sociabilités. Ce ne sont donc pas des initiatives qui "coûtent" mais au contraire qui rapportent à la collectivité.

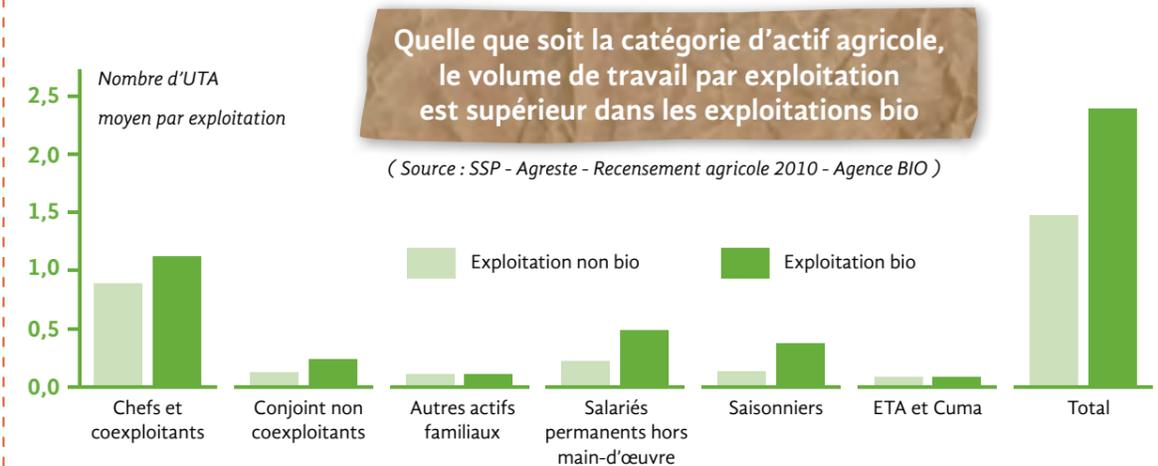


La revitalisation du tissu rural :

Ces projets, parce qu'ils sont créateurs d'activité économique et d'emploi, dans et autour des fermes, contribuent à dynamiser les territoires. Abattage, transformation, conditionnement, distribution, ... sont autant d'activités qui peuvent faire vivre des entreprises du territoire, en privilégiant les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS). De plus, le maintien ou la création de commerces de proximité en zone rurale isolée est parfois un véritable enjeu d'équité sociale en ce qu'il permet un maillage plus homogène des services sur le territoire.

Parallèlement les liens directs entre producteurs et consommateurs sont l'occasion de visites de fermes, de rencontres festives, qui contribuent à tisser des liens entre urbain et rural. Ces rencontres peuvent participer à changer l'image de la campagne qui apparaît alors créative, lieu de savoirs et d'échanges. Les producteurs ont également la possibilité d'être connectés aux villes et à leurs activités et d'être moins isolés dans leur ferme.

L'agriculture biologique créatrice d'emploi :



Les exigences particulières du cahier des charges de l'agriculture biologique nécessitent une main d'œuvre plus élevée. D'après la note Agreste Primeur n° 224 "Recensement agricole de 2010 – Exploitations agricoles en production bio: des agriculteurs bio diplômés, jeunes et tournés vers les circuits courts" publiée le 14 juin 2012, "le nombre moyen d'UTA (unité de travail Humain) par exploitation bio est de 2,4 (dont 0,4 de saisonniers) contre 1,5 (dont 0,15 de saisonniers) en conventionnel."

Cette différence s'explique, selon l'étude, par d'autres effets que la taille de l'exploitation ou des orientations technico-économiques principales (otex). Ce sont des effets liés au système de production lui-même. "Les exploitations de taille moyenne pratiquant la diversification génèrent plus d'UTA par exploitation qu'en conventionnel (2,0 UTA par exploitation contre 1,7), hors effet d'Otex. Leur volume de travail à l'exploitation dépasse de 80 % en bio pour les saisonniers par rapport au conventionnel."

L'étude souligne clairement que le modèle économique des fermes, plus diversifié (filières courtes et longues) génère lui-aussi plus d'emplois.

Source :

Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, Agreste : <http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/primeur284.pdf>

Les circuits de proximité à dimension sociale, base d'un nouveau modèle multi-partenarial et coopératif sur les territoires :

Les enjeux du rural :

À la vue du dernier recensement agricole, un enjeu premier pour les territoires ruraux est celui de leur revitalisation par des activités économiques et humaines pérennes. La diminution continue du nombre d'exploitations et des activités dans ces territoires, font craindre une désertification du rural avec diminution de sa population et des services existants. Pour contrecarrer cette évolution, un nouveau modèle doit être réfléchi, dont le point de départ est le "local", en tant qu'il facilite une organisation des producteurs entre eux, qu'il permet le lien plus direct avec les consommateurs, qu'il rend possible la diversité économique des exploitations et ainsi le développement de petites fermes résilientes du fait d'une diversité de leurs activités.

À l'heure où apparaissent les limites d'une vision de marché selon laquelle l'espace est un simple support de production et où les territoires revendiquent leur identité et leur potentiel créatif, le développement de nouvelles formes d'activités dont les populations locales sont les premières bénéficiaires doit être encouragé.

L'arrivée de nouveaux acteurs :

Aujourd'hui de nouveaux acteurs se saisissent de ces enjeux. Ils sont porteurs d'attentes inédites et contribuent à renouveler l'idée du développement local : celui-ci n'est pas perçu en terme de simple réallocation des ressources, mais de co-gestion, d'innovations ancrées dans le territoire, de revalorisation de certaines pratiques, ...

Cela contribue à l'émergence de nouvelles formes d'organisation, de nouveaux modes de gouvernance institutionnelle, de nouveaux partenariats entre acteurs de champs d'activité qui n'avaient pas l'habitude de se côtoyer. C'est un renouveau de projets "bottom-up", les individus étant acteurs du développement durable et non pas uniquement des bénéficiaires de politiques publiques.

L'apport de la bio et des circuits de proximité :

L'approche transversale des circuits de proximité à dimension sociale situe la bio comme système de production agricole respectueux de l'environnement, comme modèle économique de filière créatrice d'emplois dans les territoires ruraux et urbains, comme contribution importante à la cohésion sociale dans le cadre d'une économie solidaire et de proximité. Les filières courtes territoriales sont une base d'un nouveau modèle dès lors qu'elles répondent aux enjeux de juste rémunération des producteurs, de diversité des exploitations, d'accessibilité des produits, d'externalités mesurables, ... mais aussi de mobilisation des citoyens autour de leur alimentation et de la préservation de leur environnement.

Les circuits de proximité à dimension sociale pour aller plus loin :

Les circuits de proximité à dimension sociale sont une des réponses à ces enjeux. Ils sont créateurs de dynamiques et de synergies dans le sens où ils recréent, autour de l'activité agricole, un tissu de services en milieu rural (projets d'approvisionnement sur des villages où il n'y a plus d'épicerie de proximité, accessibilité pour les personnes isolées ou dépendantes, ...). Ils permettent également de décloisonner l'espace rural, de créer des dynamiques villes/campagnes.



Des projets ancrés dans l'économie sociale et solidaire

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) se caractérise par son mode d'entreprendre, qui place l'homme au centre de l'activité économique. Sous cette dénomination se retrouvent des organisations parfois très différentes qui ont pour point commun les **principes de gouvernance démocratique et d'utilité sociale**². En ce sens, les projets de circuits de proximité à dimension sociale s'inscrivent dans le champ de l'ESS. Ils peuvent par cette entrée être mis en valeur et accompagnés par les collectivités, qui se montrent aujourd'hui de plus en plus sensibles aux valeurs de l'ESS. Tous les échelons territoriaux peuvent activer des compétences pour encourager ces initiatives et les collectivités cherchent à coordonner leurs actions entre elles pour plus d'efficacité.

Les circuits de proximité bio à dimension sociale, par leurs valeurs et leurs finalités s'inscrivent dans le secteur de l'ESS. Ils sont portés par des hommes et des femmes qui souhaitent expérimenter de nouveaux modèles d'activités au service du territoire et de ses habitants sans exclusion.

L'utilité sociale avant l'intérêt économique :

S'ils doivent être viables, ces projets n'ont pas pour objectif premier la performance économique. **Ils répondent avant tout à des besoins** en termes de présence sur le territoire, d'emploi, d'accompagnement des personnes, ... Certains projets portent spécifiquement sur l'insertion par l'activité économique, qui est un champ de l'ESS. D'autres sont davantage ciblés sur l'accès de tous à une consommation de produits bio locaux, par des actions sociales ou par le maillage géographique des activités de commercialisation de ceux-ci. La volonté de conduire les projets localement appelle non seulement des retombées positives pour le territoire, mais favorise aussi la bonne gouvernance du projet : les partenaires sont présents sur le territoire, les interactions sont facilitées et la vie démocratique du projet s'en trouve renforcée.

Une organisation partenariale :

Les formes d'organisations qu'adoptent les structures, qu'il s'agisse d'associations, d'entreprises ou de société coopératives sont également choisies pour favoriser la conduite des projets de manière démocratique en incluant tous les partenaires. Des collèges différents donnent généralement la voix aux agriculteurs, aux consommateurs et aux différents partenaires associatifs ou institutionnels du projet.

² Charte de l'ESS de 1981 :

http://www.cress-rhone-alpes.org/cress/IMG/pdf/charte_de_l_ess.pdf

La Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) :

La FNAB, dans sa réflexion sur l'organisation collective des producteurs, porte une attention spécifique à un statut juridique particulier : la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC). Ce statut apparaît adapté à des démarches de structuration collective pour le développement de systèmes de distribution innovants.

La SCIC existe en France depuis 2001 (loi du 17 juillet 2001 modifiant la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, et confirmée par le décret du 21 février 2002). Elle s'inscrit complètement dans le champ de **l'économie sociale et solidaire**. Elle est une catégorie de coopérative constituée sous forme de société commerciale (SARL ou SA), à capital variable régie par le code du commerce et fonctionne comme toute entreprise soumise aux impératifs de bonne gestion et d'innovation.

La SCIC permet d'associer autour du même projet des acteurs multiples (salariés, bénévoles, usagers, collectivités, entreprises, associations, particuliers...) pour produire des biens ou services qui présentent un caractère d'utilité sociale et répondent aux besoins collectifs d'un territoire par la meilleure mobilisation possible de ses ressources économiques et sociales, et ce dans le respect des règles coopératives (1 personne = 1 voix, implication de tous aux décisions de gestion, implication de tous les associés à la vie de l'entreprise et aux décisions de gestion, maintien des résultats dans l'entreprise sous forme de réserves impartageables qui en garantissent l'autonomie et la pérennité, ...).

Ce type d'entreprise s'inscrit dans une logique de développement local et durable et présente un intérêt collectif et un caractère d'utilité sociale garantis par sa vocation d'organiser une pratique de dialogue entre acteurs du développement et par sa vocation d'organisme à but non lucratif.

L'utilité sociale et l'intérêt de la SCIC sont de s'organiser autrement pour mieux répondre aux besoins d'un territoire. Elle favorise ainsi l'action de proximité, la mise en réseau et le maillage des acteurs d'un même territoire. La SCIC a également l'avantage au niveau commercial d'être ouverte, transparente dans son fonctionnement et territorialisée.

Plusieurs porteurs de projet de circuits courts à dimension sociale ont choisi ce statut pour exercer leur activité.

Pour aller plus loin

Plusieurs guides accessibles sur : <http://www.les-scic.coop/sites/fr/les-scic>, rubrique : Documentation :

- SCIC: une entreprise d'utilité sociale au service du territoire
- Entreprendre en SCIC: le guide
- SCIC et collectivités territoriales en 30 questions
- SCIC et collectivités locales: pourquoi et comment participer?
- SCIC et collectivités locales: participation au capital, régime des aides, marchés publics.



Pourquoi des circuits de proximité à dimension sociale?

Ils répondent à plusieurs enjeux des territoires :

- Ils encouragent un système de production agricole respectueux de l'environnement et répondent aux cinq finalités du développement durable telles qu'énoncées par le Ministère de l'écologie (circulaire du 13 juillet 2006).
- Ils participent à la revitalisation du tissu rural (commerces de proximité, animations ponctuelles...).
- Ils facilitent l'organisation des producteurs entre eux, permettent une juste rémunération des producteurs, contribuent au maintien de petites fermes sur le territoire, rendent possible la diversité économique des exploitations, donnent du sens à l'installation de jeunes producteurs.
- Ils créent des dynamiques et des synergies entre acteurs du territoire et participent à l'émergence de nouvelles formes d'organisation, de nouveaux partenariats entre acteurs de champs d'activités différents.
- Ils créent des emplois, non délocalisables, encouragent la sauvegarde de savoir-faire et de technicités attachés à un territoire (productions locales, transformation artisanale...).
- Ils créent des emplois en insertion, à destination des personnes les plus éloignées du marché du travail. Ces dernières acquièrent des savoir-faire, s'autonomisent, recréent un tissu de sociabilité, et peuvent reconstruire un parcours professionnel valorisant.

Ils apportent une plus-value sociale :

- Accessibilité des produits : Les actions mises en place pour favoriser l'accès de tous aux produits (information, rapprochement géographique, action sur les prix) permettent de démocratiser l'accès aux produits de qualité et offrent à chacun le choix d'une consommation responsable.
- Éducation populaire : Les échanges sur les lieux de vente et les actions de sensibilisation spécifiques permettent d'informer les citoyens sur la question agricole, l'environnement, la santé, les produits. Chacun est invité à s'interroger sur l'impact de son alimentation, la place accordée au repas, la lutte contre le gaspillage alimentaire.
- Santé : Il existe un lien fort entre inégalités sociales et inégalités alimentaires et donc sanitaires. Les problèmes d'obésité chez les enfants touchent davantage les populations précaires. L'accessibilité des produits et l'éducation à l'alimentation sont des outils pour lutter contre ces inégalités. En outre la consommation de produits biologiques présente des intérêts en termes de santé.
- Cohésion sociale : La vente directe permet de créer du lien social entre producteurs et consommateurs et des interconnaissances entre des milieux qui se rencontrent peu (le monde rural et les quartiers populaires). Les circuits de proximité à dimension sociale sont un système de solidarité mutuelle entre producteurs et consommateurs.
- Les diverses animations organisées (repas, ateliers de cuisine, discussions...) contribuent à dynamiser la vie locale et à ranimer les quartiers.



2

SE MOBILISER EN FAVEUR DES CIRCUITS DE PROXIMITÉ À DIMENSION SOCIALE

L'étude des différentes expériences de circuits de proximité à dimension sociale bio met en évidence le rôle clef des collectivités pour stimuler et accompagner ces dynamiques de projet sur leurs territoires. Leur soutien peut prendre des formes très diverses. Quelle que soit sa taille, chaque collectivité peut être actrice de ces projets, en fonction de ses compétences et des fonctions qui en découlent.

A

Les ressorts de l'action publique

Afficher la volonté politique

Pour donner une véritable orientation durable aux projets de territoire, le rôle des élus est déterminant. L'élu est le premier en capacité de **mettre la réflexion autour du tandem agriculture et alimentation à l'ordre du jour de l'agenda politique**. Il participe à formuler les termes du débat et à poser les bonnes questions pour nourrir une réflexion avérée. Il est l'élément central pour engager des processus coopératifs entre les territoires et motiver chaque service autour d'un projet collectif. Elus et agents seront alors mobilisés et formés pour communiquer autour des enjeux, faire le lien avec les habitants, recevoir et orienter les porteurs de projets, identifier et donner la parole aux acteurs qui possèdent l'expertise, structurer la réflexion collective...

L'élu par son discours et son action peut **élargir le champ des possibles et donner l'envie d'innover**, en montrant que les leviers sont nombreux et que la volonté est forte d'accompagner les initiatives locales qui s'inscrivent dans ce projet collectif.

L'ambition affichée d'une collectivité permet de stimuler des projets et de faire des émules. Quelques collectivités ont à ce jour poussé loin la réflexion autour des circuits de proximité et font figure de modèle exemplaire. L'agglomération d'Aubagne est souvent citée pour son action en faveur de la gouvernance alimentaire (cf. encadré p. 25).



Les espaces existent pour afficher cette ligne politique et la traduire en projets, du programme municipal aux outils de type Agenda 21, Plan climat énergie territorial (PCET), charte de Parc Naturel Régional, schéma commercial, Schéma de cohérence territoriale (SCOT)... Les objectifs définis, de nombreux outils peuvent être utilisés pour les atteindre, mais il apparaît toujours qu'un portage politique fort est la première clef de réussite d'un projet de territoire.

Loos-en-Gohelle : une forte volonté politique et des résultats visibles :

La mairie de Loos-en-Gohelle, une commune du Pas de Calais d'environ 7 000 habitants, s'investit depuis longtemps dans des démarches de développement durable, avec notamment la réalisation d'un Agenda 21. La municipalité souhaite depuis longtemps encourager l'agriculture biologique et les circuits alimentaires de proximité. Pour cela elle a identifié un levier favorable : le foncier important dont elle dispose, dont une partie en maîtrise.

"Il y a une vraie volonté du maire (M. Jean François Caron)" nous explique le directeur des services développement social et citoyen. Ce champ d'action a été inscrit dans le programme municipal et dans le Plan local d'urbanisme (PLU), et l'ensemble des conseillers et des services sont mobilisés pour faire grandir les engagements. Ainsi, il n'y a pas un emploi consacré à la question, mais différents services y travaillent de manière transversale. Sont principalement concernés le chargé de mission développement durable, le chargé de mission urbanisme et le directeur du service technique. En effet pour la municipalité, il y a plusieurs portes d'entrées : l'écologie (la bio), l'emploi (pour répondre aux difficultés du territoire par l'insertion professionnelle) et l'organisation d'espaces de participation.

Des réunions régulières, via le forum local, et des conférences sont organisées avec les agriculteurs. La question de la bio et des circuits de proximité y est abordée, et reçue de manière favorable. Le travail porte ses fruits. La municipalité accompagne deux associations sur des projets de maraîchage en insertion et de commercialisation en paniers et travaille à passer ses cantines en bio. La commune a mis des parcelles en réserve en vue de faire un bail environnemental et souhaite lancer un remembrement pour dégager des terrains en vue d'installations. Ce projet est géré par le service urbanisme en lien avec la SAFER.

Animer

Privilégier une approche transversale :

Le rôle d'animation, ensuite, est essentiel car c'est le liant qui fait sens, qui rend possible les rencontres fécondes et donne **la cohérence d'ensemble** des actions.

La question de l'alimentation et des circuits de proximité n'est pas à circonscrire à une relation bilatérale offre/demande, producteurs/consommateurs. Elle induit des formes d'organisation complexes à l'échelle du territoire, qui reposent sur des liens économiques, sociaux et sociétaux. Les politiques sectorielles habituelles ont du mal à saisir ces nouvelles relations entre agriculture et société, surtout si l'on veut y joindre une dimension d'insertion ou d'accessibilité. Une approche transversale doit donc être privilégiée.



De l'inter-service à l'inter-collectivité :

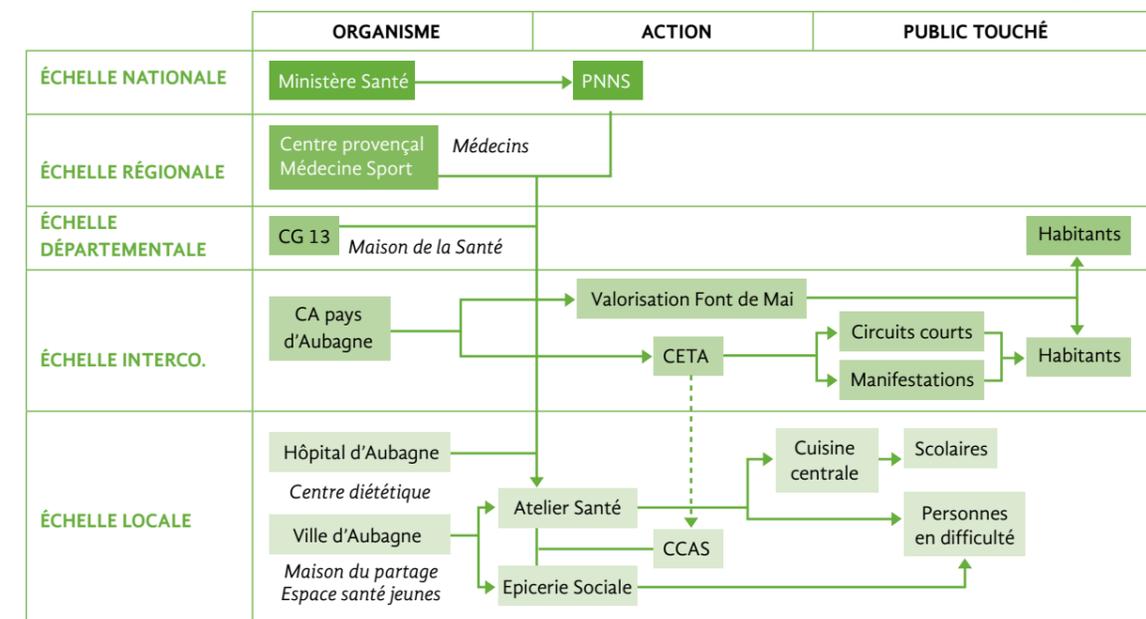
La mise en place de politiques alimentaires, qui vont dans le sens d'une agriculture de proximité et qui sont liées à l'action sociale, est propre à stimuler l'action conjointe de différents services au sein d'une collectivité.

Par delà cette transversalité interne, ces projets permettent la mise en place d'une gouvernance alimentaire ambitieuse à l'échelle des territoires et la création de politiques transversales entre différentes échelles territoriales.

Cela correspond à une culture de travail nouvelle et encore expérimentale.

La politique alimentaire de la ville d'Aubagne cherche à s'inscrire dans cette perspective, comme le montre le schéma simplifié de la gouvernance alimentaire locale.

Le schéma d'acteurs simplifié de la politique alimentaire aubagnaise



Source :

Terres en ville, La gouvernance alimentaire des agglomérations françaises et la relocalisation des productions agricoles, octobre 2009.

Consultable sur : http://www.terresenvilles.org/upload/pubdoc/pdc_20100406104611_digest.pdf

Penser une gouvernance locale :

La méthodologie de concertation avec les citoyens est de mieux en mieux connue et employée autour de divers projets comme l'urbanisme et l'habitat. Il semble opportun d'initier une vaste réflexion publique sur la question alimentaire et ses enjeux et impacts multiples sur les territoires comme précédemment évoqués. Les soutiens apportés par les collectivités territoriales aux projets de circuits de proximité à dimension sociale, pour être efficaces, ne peuvent donc pas être ponctuels et isolés. Ils doivent s'inscrire dans une cohérence d'ensemble, couvrir tous les champs et replacer l'intérêt collectif au cœur des débats. Seules les collectivités et les territoires de projets sont en mesure de garantir cette cohérence en **développant une ingénierie d'animation et d'accompagnement**. Il s'agit de construire une véritable gouvernance locale autour de ces questions pour réunir les acteurs, diagnostiquer les enjeux et éclairer l'action.

L'animation doit être régulière, toucher l'ensemble des acteurs et permettre de développer une compréhension commune des questions abordées. C'est le terreau qui permettra le "travailler ensemble". L'animation peut être déléguée en partie, en veillant à ce que les structures disposent de ressources suffisantes pour assurer leur fonction. Il est important de maintenir un fort portage politique. Les collectivités gardent alors un rôle de médiateur entre les acteurs et veillent à ce que la ligne politique prédéfinie soit respectée.

Les Food Policy Councils:

En Amérique du Nord, les Food Policy Council (Conseils de politique alimentaire) ont commencé à se développer dans les années 1980. Ce sont des structures qui ont été initiées autour de questions relatives à l'enjeu alimentaire, l'accessibilité à la nourriture, la qualité de l'alimentation et les problématiques de santé liées (obésité notamment), la durabilité des systèmes alimentaires urbains...

Ces structures font le lien entre public, privé et associatif. Elles regroupent les représentants des différents secteurs du système alimentaire (production, transformation, distribution, consommation, gestion des déchets), les autorités territoriales, des chercheurs et des experts. Des forums de discussions et des rencontres doivent permettre de réaliser des diagnostics territoriaux, de guider les politiques territoriales par le biais de recommandations et d'impulser des programmes d'actions concrets.

Certains Food Policy Council sont restés sous forme associative alors que d'autres ont été intégrés au niveau de la collectivité locale. Un Food Policy Council exemplaire et emblématique est celui de Toronto. Son travail a permis de définir la politique alimentaire de la ville, la stratégie d'alimentation de l'agglomération en lien avec les problématiques de développement durable urbain.

Pour aller plus loin

- Les Food policy councils: <http://www.statefoodpolicy.org/>
- Le Food Policy Council de Toronto : www.toronto.ca/health/tfpc/

Créer des espaces d'échange adaptés :

L'échelle de la politique territoriale est adéquate pour des actions qui visent le local et pour lesquelles une bonne connaissance des acteurs du territoire est nécessaire. Le rôle premier des territoires est de faire le lien entre les personnes, **de multiplier les espaces de rencontre et la pédagogie du "travailler ensemble"**. Il s'agit de faire se rencontrer des acteurs, qui apporteront chacun leurs propres compétences, leurs connaissances du territoire, leurs ressources et de les amener à travailler au service d'un même objectif. Les espaces de dialogue, s'ils ne sont pas faciles à animer, permettent de structurer les réseaux, de faire émerger des projets, de mutualiser les expériences et de créer un cadre émulateur. Ils permettent de connecter les projets et les territoires.

Il n'y a pas de projet clef en main. Chaque situation locale est différente et le projet doit s'adapter pleinement aux spécificités du territoire, aux besoins et aux envies des acteurs. Il est important de penser une gouvernance locale qui prenne en compte les partenariats historiques, les attentes des habitants, tout en cherchant à créer de nouvelles synergies. La sensibilisation est également importante dans le sens où elle permet de construire un socle commun concernant notamment l'appropriation des enjeux.

En retour les réflexions qui ressortent des groupes de travail sont précieuses pour éclairer l'action publique et définir les moyens d'agir ensemble. La gouvernance associe les acteurs pour penser au-delà de la seule politique agricole, au-delà des hiérarchies habituelles, et par un processus de négociation continue plutôt que par des formalisations définitives.

Les Parcs Naturels Régionaux et les Pays, "territoires de projets":

Le pays est issu de la Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire (LOADT), dite Loi Pasqua, comme un territoire qui "présente une cohésion géographique, culturelle, économique ou sociale". De plus "Le pays exprime la communauté d'intérêts économiques et sociaux".

Un parc naturel régional est "un territoire à dominante rurale dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile". Il couvre la superficie des communes qui approuvent sa charte et est géré par un syndicat mixte représentant les collectivités qui le composent.

Ce sont donc des territoires de projets cohérents qui dépassent les structures administratives classiques, lorsque certains enjeux ne correspondent pas aux périmètres d'action classiques.

Les Pays et les Parcs naturels régionaux ont une bonne connaissance des acteurs locaux, de la situation de l'agriculture, de l'économie du territoire et sont généralement impliqués sur la question des circuits agricoles de proximité. Ils disposent d'ingénierie et de moyens financiers et peuvent être des appuis à la sensibilisation des acteurs locaux, la réflexion et l'expérimentation.

Ainsi le Parc Naturel Régional (PNR) Scarpe Escaut, en région Nord-Pas-de-Calais, a lancé une dynamique importante autour de la relocalisation de l'agriculture. Dans ce cadre le PNR travaille sur la structuration de l'offre fermière (animation d'un groupe producteur, création d'une cartographie des fermes, d'une marque Parc, accompagnement à l'installation en bio, à la création d'Amap...). À ces actions, est adossé un travail sur la valorisation des produits, qui passe en grande partie par la sensibilisation des consommateurs mais aussi des élus aux enjeux alimentaires. Ce PNR s'est appuyé sur des acteurs intermédiaires et légitimes (maisons de quartiers, centres sociaux, écoles, associations...) pour aller toucher les consommateurs là où ils sont. Des actions de sensibilisation et des actions culturelles (projets santé, cours de cuisine, ateliers avec les habitants, balades gourmandes) ont été menées par le Parc et les différents partenaires mobilisés.

Ces nombreuses initiatives ont été enrichies par la réflexion commune des acteurs de l'alimentation, de la santé et du social. Des formations ont ainsi réuni producteurs, consommateurs, éducateurs, enseignants, chefs de projets (politique de la ville, économie sociale et familiale, travailleurs sociaux, chargés de mission Ensemble Prévenons l'Obésité des Enfants). Les produits de ce travail ont ensuite été valorisés dans un livre de recette : "Un territoire, ça se mange".

Pour aller plus loin

- Le cahier de recettes : "Un territoire ça se mange" : <http://www.pnr-scarpe-escaut.fr/fr/brochures/detail.aspx?id=493>



Ressources utiles

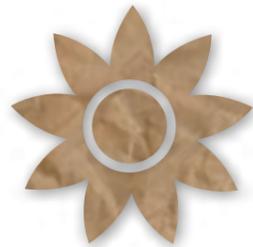
- AFIP, "Construire ensemble des circuits alimentaires de proximité, guide à destination des élus et des animateurs de territoire", 2009. http://www.afip.asso.fr/IMG/pdf/guide_circuits_courts_afip_bfc.pdf
- Terres en Villes, La gouvernance alimentaire des agglomérations françaises et la relocalisation des productions agricoles, 2010. <http://www.reseaurural.fr/files/u1/Digest-BD.pdf>

Accompagner

Donner envie aux acteurs de réaliser des projets est essentiel, encore faut-il pouvoir répondre aux besoins de porteurs de projets tout au long des activités engagées. Aucun projet n'est marginal et chaque petite initiative vient nourrir le projet collectif global. Les projets de circuits de proximité à dimension sociale sont souvent le fait de petites structures, même si certains peuvent se développer sur une grande échelle. Celles-ci sont souvent à la recherche d'accompagnement et d'aides au démarrage d'activité, que ceux-ci soient politiques, techniques ou financiers.

Ces projets ont des besoins spécifiques, en termes de conseils, d'ingénierie technique, de financement, etc., pour pouvoir se développer et être viables. Les besoins sont de différentes natures, selon la forme du projet et son porteur, mais tout projet a besoin de reconnaissance de la part des pouvoirs publics locaux.

Il est à noter également que ces projets, pour toucher au mieux les publics auxquels ils s'adressent, ont besoin de s'inscrire dans la durée. Si, à leur démarrage, ils bénéficient généralement de financements liés à l'expérimentation, pouvoir les inscrire dans des crédits de droit commun est une étape supplémentaire vers leur pérennisation.



Exemples d'actions mises en place par des collectivités territoriales :

Location ou mise à disposition de ressources :

Un projet de maraîchage, de jardin communautaire ou de jardin d'insertion a besoin tout d'abord de trouver un terrain. Outre les outils du foncier et de l'aménagement, les communes et même les CCAS possèdent souvent des terres en réserve, qu'elles peuvent louer ou mettre à disposition d'un projet. La mise à disposition ou la location d'un local ou de petits matériels, ainsi que la fourniture d'accès à l'eau et à l'énergie peuvent également faciliter la mise en place de projets.

Ingénierie/conseil :

Les structures sont bien souvent en demande de conseils et d'expertise. Elles peuvent trouver des conseillers techniques au sein d'organismes du monde agricole ou de l'ESS, soutenus par les collectivités pour leurs activités d'accompagnement de projets. Les porteurs de projets apprécient également d'avoir des interlocuteurs identifiés au sein des collectivités territoriales, qui peuvent les accompagner dans le montage des dossiers par exemple. La mise à disposition de personnels pour quelques heures ou quelques jours dans l'année est également appréciée.

Mise en valeur des initiatives :

Comme action complémentaire de l'animation et des soutiens de projet, les collectivités et les territoires de projets ont un rôle à jouer dans la valorisation des initiatives : publication de guides, communication publique via le site internet ou le journal de la collectivité, information des consommateurs,... Elles peuvent également valoriser les projets en faisant appel à eux pour fournir les buffets lors de manifestations de la ville. Ainsi, en plus d'offrir un débouché ponctuel, la collectivité affiche son soutien à la structure et aide à la faire connaître.

Subventions/aides directes :

Les besoins en financement sont très variables d'une structure à l'autre, selon qu'elles visent l'autonomie ou non, qu'elles mènent des actions ponctuelles ou régulières : aide au démarrage d'activité économique, financement de fonctionnement pour une association de réinsertion, co-financement ponctuel,...

Communiquer

Le soutien des collectivités aux porteurs de projets est vital, mais leur action peut aller au-delà. Corolaire de la volonté politique, la communication auprès d'acteurs institutionnels est une manière de donner une vraie place à ces projets, afin qu'ils n'apparaissent pas comme marginaux.

La communication que met en place la collectivité autour de ces activités contribue à leur légitimation et leur essaimage. En effet, c'est un message fort de montrer le rôle moteur que peut jouer une action sociale dans un contexte économique où la compétitivité est souvent considérée comme le seul facteur d'efficacité.

C'est pourquoi il est important de porter ces projets auprès d'autres acteurs du territoire (chambres consulaires, syndicats, établissements publics...) et de montrer l'attachement de la collectivité à leur multiplication. Il est légitime également de participer à des espaces de mutualisation avec d'autres collectivités et de communiquer sur l'intérêt de ces démarches auprès de territoires qui n'y sont pas encore engagés.

Ressources utiles

CERDD : <http://www.cerdd.org/spip.php?rubrique399> :

- *Circuits alimentaires de proximité, vers une stratégie territoriale, 2012,*
- *Explorez le développement territorial durable avec les circuits courts alimentaires, 2010,*
- *Territoires et alimentation : la relocalisation de la production alimentaire, Actes, 2008.*

Pour la mise en action de ces politiques de soutien, chaque collectivité possède des compétences et des outils, qu'elle peut actionner de façon complémentaire. C'est la cohérence de l'action publique entre les services mais aussi entre les différentes échelles territoriales qui garantira l'efficacité et la durabilité des actions engagées, au service d'un projet politique global pour le territoire.



Les cadres d'action transversaux et concertés

Le territoire n'est pas le simple réceptacle d'un ensemble de normes qui s'imposent à lui, le façonnent et sur lesquelles il n'a aucune prise. C'est un lieu d'interrelations entre acteurs aux qualités multiples, de production d'idées, d'innovations. De plus en plus, les collectivités se dotent d'outils pour définir des projets de territoire, au plus proche des besoins spécifiques et des attentes des populations. Élaborés de manière concertée et transversale, ces projets sont des cadres pour l'action. Les normes et les outils traditionnels des politiques publiques deviennent une palette d'outils au service du projet de territoire. " Le territoire devient sujet de son propre projet ", explique Antoine Landel³, lors d'une conférence débat intitulée " La réforme des collectivités territoriales, quelles conséquences pour le développement des territoires ruraux?⁴".

Les projets de circuits de proximité à dimension sociale étant souvent positionnés comme une réponse à des enjeux transversaux et multiples, un cadre d'action répondant à une approche territoriale du développement durable paraît adapté. L'Agenda 21 paraît en être ainsi l'outil par l'excellence. L'Économie sociale et solidaire peut également s'y prêter.

L'Agenda 21, cadre stratégique du développement durable

L'Agenda 21, un outil pour encourager les circuits de proximité à dimension sociale :

Parce que les enjeux du développement durable sont multiples et doivent être l'affaire de tous, il est nécessaire de les appréhender en " mode projet ", de façon transversale et concertée. L'Agenda 21 est avant tout une vision stratégique de l'avenir d'un territoire, porteur de sens et vecteur de l'identité d'un territoire. C'est un projet mais également une méthode.

Il crée de la cohérence entre les outils réglementaires (SCOT, PLU...), au service d'un projet de territoire. Suite à un diagnostic partagé, réalisé en concertation avec les acteurs locaux et la population, un projet de territoire est défini en fonction des besoins spécifiques identifiés. Dans sa mise en œuvre, il fait appel à toutes les ressources de l'action publique et privée et s'affranchit de la division traditionnelle des compétences. De par cette approche transversale, l'Agenda 21 paraît être l'outil le plus approprié pour appréhender les multiples dimensions d'un projet de circuit de proximité à dimension sociale en agriculture biologique.

L'élaboration d'un Agenda 21 permet une réflexion collective autour de l'agriculture locale et de l'alimentation et d'identifier les personnes ressources sur le territoire. Cela peut ensuite donner lieu à des projets concrets, que les collectivités seront en mesure d'accompagner en fonction de leurs compétences respectives : aide à la conversion en bio, soutien à la filière, politique de l'eau, politique foncière, politique de la ville, politiques sociale et de santé,

³ Antoine Landel est géographe et maître de conférences à l'Université de Grenoble et vice-président de la Communauté d'agglomération de Valence

⁴ Conférence organisée par le réseau AFIP et la FNCIVAM le 18 juin 2011. Accessible en ligne : <http://www.afip.asso.fr/spip.php?article252>



Les circuits de proximité à dimension sociale en agriculture biologique : des démarches répondant aux objectifs des Agendas 21 :

Le code de l'environnement identifie cinq finalités essentielles des Agenda 21 :

- lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,
- préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources,
- épanouissement de tous les êtres humains,
- cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations,
- dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Pour sa mise en œuvre, des éléments de méthode sont indispensables et doivent être menés de façon conjointe et concomitante dans une stratégie d'amélioration continue :

- la participation des acteurs,
- l'organisation du pilotage,
- la transversalité des approches,
- l'évaluation partagée.

Les projets innovants de circuits de proximité en agriculture biologique, de par leur dimension sociale (accessibilité et insertion), économique (soutien à la filière, emploi, ...), environnementale (préservation des sols, de la biodiversité, des ressources en eau, ...) répondent aux objectifs d'une politique territoriale de développement durable. Ils peuvent s'attacher à répondre aux difficultés spécifiques du territoire, que ce soit la grande disparité de revenu entre les habitants, de forts taux d'obésité, l'isolement géographique de certaines communes, en valorisant les ressources présentes localement. De plus ils intègrent le quatrième pilier du développement durable, la gouvernance. En effet, ces projets nécessitent que se construisent des dynamiques de partenariat entre des acteurs aux compétences complémentaires.

Ce sont en outre des projets visibles et concrets que s'approprient rapidement les habitants et qui valorisent les richesses plurielles qui existent localement.



Les Bio cABas solidaires, un projet intégré dans l'Agenda 21 de la Ville de Lille :

Mis en place par la coopérative Norabio, les Bio cABas sont d'abord un moyen pour les paysans bio de la région d'organiser de façon concertée leur production et leur débouché. Ils approvisionnent en légumes une plateforme, depuis laquelle des travailleurs en réinsertion confectionnent des paniers qu'ils livrent chaque semaine dans différents points relais du département. Le groupement d'agriculteurs biologiques du Nord (GABNOR), en partenariat avec le Conseil général a souhaité rendre les paniers ainsi commercialisés accessibles au plus grand nombre. Ensemble, ils ont développé dans les maisons de quartiers et les centres sociaux, les "Bio cABas accessibles" : les paniers sont ainsi vendus à un tarif réduit et des cours de cuisine sont proposés aux bénéficiaires.

La ville de Lille a souhaité s'associer à l'action du Conseil général. Le service ESS travaillait déjà sur la consommation responsable et le service santé sur l'accessibilité à une alimentation de qualité pour les populations en difficulté. Le dispositif des Bio cABas accessibles répondait parfaitement à ces objectifs et les deux services se sont associés pour l'étendre aux centres sociaux de la ville de Lille.

C'est l'Agenda 21 qui leur a permis de mener une action commune et concertée autour du projet et de l'inscrire dans un cadre d'action public cohérent. Par ailleurs, la ville promeut l'introduction de produits bio en restauration scolaire et le projet des Bio cABas accessibles leur a semblé s'inscrire dans un projet global en faveur de l'agriculture biologique et de proximité pour tous.

Pour aller plus loin

- *Circuits alimentaires de proximité à dimension sociale, recueil d'expériences, FNAB, 2011*
http://www.fnab.org/index.php?option=com_content&view=article&id=325:circuits-de-proximite-a-dimension-sociale-en-agriculture-biologique&catid=14:nos-publications&Itemid=23
- *Documentaire Le bio accessible à tous, IFORE – FNAB, 2012 :*
<http://www.youtube.com/watch?v=UOYbPVprvh0>

Ressources utiles

- Association 4D, Observatoire National des Agendas 21 locaux :
<http://observatoire-territoires-durables.org/> et www.association4d.org.
CERDD : <http://www.cerdd.org/spip.php?rubrique201>
- *Collectivités, démarrez un Agenda 21 local, 2009*
 - *Les communautés de communes et le développement durable, 2011.*



L'Économie sociale et solidaire : un cadre d'action transversal

L'étendue et le poids de l'économie sociale et solidaire n'est pas quantifiée, mais son utilité sociale pour le territoire est de mieux en mieux reconnue par les pouvoirs publics. Une mission parlementaire sur le développement de l'économie sociale et solidaire, présidée par Francis Vercamer a permis de dresser un état des lieux national dans un rapport au gouvernement, remis le 28 avril 2010⁵.

Depuis quelques années, les collectivités territoriales ont engagé une réflexion sur les moyens de promouvoir l'Économie Sociale et Solidaire et se structurent en réseau autour de ces enjeux⁶. "Nous sommes convaincus que l'utilité sociale et sociétale doit être un outil de pilotage des politiques publiques" explique Christiane Bouchard du Réseau des Territoires pour une économie solidaire (RTES) et Marie-Guite Dufay de l'Association des Régions de France (ARF)⁷.

La Région, en tant que chef de file sur les questions d'économie, présente un intérêt particulier. Elle définit notamment le Schéma Régional de Développement Economique après concertation avec les autres collectivités du territoire. L'ESS a toute sa place dans un tel document, qui peut se révéler un cadre précieux pour l'action collective.

Dans les collectivités, les délégations en charge des questions d'ESS se multiplient et l'ingénierie mise en place pour inscrire l'ESS dans les politiques locales se développe. Par leur degré d'engagement politique et leur méthodologie d'action, certains territoires font figure de précurseurs dans la prise en compte de l'économie sociale et solidaire dans les politiques publiques. Ils nous montrent que celle-ci relève avant tout d'une dynamique au sein de la collectivité et d'un travail avec les acteurs permettant de définir collectivement les "critères de l'ESS" en fonction du territoire et de ses acteurs et à la croisée des enjeux sociaux, d'emploi et environnementaux. Autour d'un cadre de référence et d'objectifs communs pour le territoire, la collectivité peut ensuite structurer sa politique de développement de l'ESS : accompagnement des initiatives d'utilité sociale, appels à projets, dispositifs spécifiques (aide à la création de SCIC,...), ...

L'ESS et le Conseil régional PACA :

Solid'Arles est un magasin de produits locaux solidaire et coopératif. Producteurs et consommateurs adhèrent à l'association, ce qui permet à la fois de valoriser la production en circuits courts avec des prix rémunérateurs et un accès à tous les consommateurs grâce à une tarification sociale à l'achat. Le projet s'inscrit donc tout à fait dans les critères d'utilité sociale du Programme Régional de développement de l'ESS (PROGRESS).

Le PROGRESS se décline en différents dispositifs pour accompagner les projets d'ESS de leur naissance à leur pérennisation. Solid'Arles a été soutenu par le biais du dispositif Créatives, qui a permis la mise en place d'une convention avec la structure pour une aide triennale. Le service ESS prend actuellement contact avec d'autres services pour envisager la pérennisation du projet à la fin de cette convention. Il s'est adressé au service santé/alimentation au titre des activités d'éducation à la santé par la cuisine mises en place par l'association et au service agriculture pour le soutien aux circuits courts.

"C'est une démarche volontariste du service. L'ESS étant un champ très transversal nous sommes pas mal en contact avec les autres secteurs, et ça c'est une volonté de notre hiérarchie", explique la personne en charge du suivi de l'association.

La réussite de l'association Solid'Arles en terme de viabilité économique, de chiffre d'affaire et de pérennisation d'emplois, en font un projet exemplaire pour la politique de l'ESS. Aujourd'hui le service ESS envisage de poursuivre son soutien à la structure pour qu'elle puisse modéliser son fonctionnement et répondre aux nombreuses sollicitations dont elle est l'objet en PACA et en France.

Pour aller plus loin

- *Circuits alimentaires de proximité à dimension sociale, recueil d'expériences, FNAB, 2011*
http://www.fnab.org/index.php?option=com_content&view=article&id=325:circuits-de-proximite-a-dimension-sociale-en-agriculture-biologique&catid=14:nos-publications&Itemid=23

⁵ http://www.solidarite.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_Complet_Vercamer-2-2.pdf

⁶ Pour exemple le Réseau des Territoires pour l'Économie Solidaire (RTES) et le Réseau Européen des Villes pour l'Économie Sociale (REVES).

⁷ Guide "Inscrire l'utilité sociale au cœur des politiques locales", réalisé par l'ARF et le RTES, en partenariat avec la Caisse des Dépôts et avec l'appui technique de l'Avise, 2012.

Les collectivités peuvent agir par l'intermédiaire de plusieurs leviers :

- mettre en valeur le potentiel de l'ESS et structurer ses acteurs,
- soutenir les porteurs de projets : accompagnement méthodologique, aides à la création d'activités d'utilité sociale,
- établir des conventions de partenariat avec des associations, lancer des appels à projet spécifiques, ...

Des dynamiques déjà engagées montrent que, lorsque de tels cadres existent, les circuits de proximité bio à dimension sociale y ont toute leur place. Ces derniers répondent généralement aux critères d'utilité sociale définis et peuvent bénéficier de ces programmes d'aide.

L'Économie sociale et solidaire, une économie à part entière :

A l'occasion de la première journée de présentation des Pôle ou Processus Territoriaux de Coopération Économique (PTCE), le 25 juin 2012, Benoît Hamon, Ministre de l'ESS est venu présenter les grandes lignes de son projet ministériel.

Les principaux axes seront de faire mieux connaître cette économie auprès du grand public pour accroître sa notoriété et d'accompagner le développement de l'ESS pour un changement d'échelle. Trois outils sont mis en œuvre :

- une loi cadre visant à améliorer le financement des organisations du secteur et leur accès à la commande publique,
- un fléchage priorisant les emplois d'avenir vers ce secteur en lien avec les besoins des territoires (moyen de lutte contre les inégalités territoriales),
- une réserve de 500 millions d'euros dans la future banque publique d'investissement dont l'instruction, au plus proche des territoires, pourra soutenir les PTCE.

En cours de caractérisation, les PTCE sont divers. Ils s'inscrivent dans des territoires et regroupent plusieurs acteurs de celui-ci, ils cherchent à répondre aux besoins sociaux non satisfaits des territoires (emploi, petite enfance, ...). Ils ont une finalité sociale forte et s'inscrivent dans le développement durable souhaitant une gouvernance élargie à la société civile de leur projet. Trois types d'acteurs se retrouvent dans les PTCE : ceux de l'ESS, les collectivités territoriales et les entreprises (PME, PMI).

Pour aller plus loin

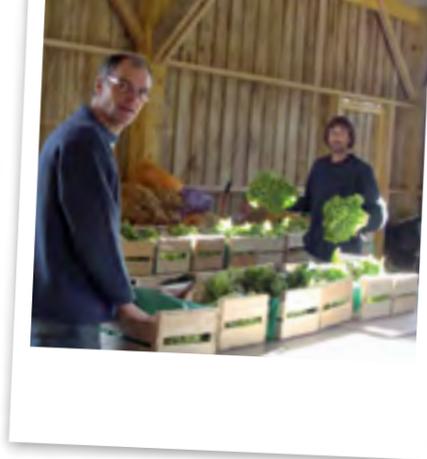
- *Le Labo de l'ESS :*
les Pôles Territoriaux de Coopération Économique :
<http://www.lalabo-ess.org/?-Les-Poles-territoriaux-de,36->



Ressources utiles

Réseau des Territoires pour l'Économie Solidaire, <http://rtes.fr/>

- Vidéo de la table ronde sur l'alimentation et les circuits courts, Rencontre nationale des collectivités locales autour de l'ESS, RTES, 2012 :
<http://www.rtes.fr/Rencontre-nationale-des,1185>
- Les élus locaux ont du pouvoir, tribune de Jean-Marc Brulé et Corinne Bord.
http://www.rtes.fr/IMG/pdf/Tribune_Les_elus_ont_le_pouvoir_Labo_ESS.pdf



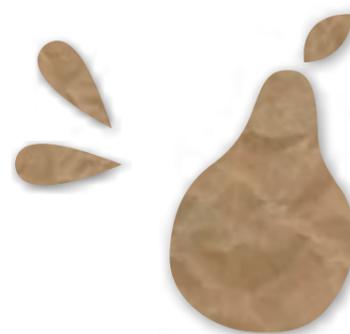
3

POLITIQUES TERRITORIALES : MOBILISER LES BONS CADRES ET MOYENS D'ACTION

Les collectivités territoriales sont de véritables "laboratoires d'idées pour l'intervention publique"⁸. Elles soutiennent de nombreuses actions innovantes et ont su mobiliser des outils pour aider l'installation d'agriculteurs biologiques, introduire des produits bio et locaux en restauration collective, aider à la création de jardins ouvriers ou familiaux, mettre en place des activités pédagogiques, ... Elles sont à ce titre des incubateurs de nouvelles thématiques d'action.

Elles ont aujourd'hui les moyens et la capacité de s'intéresser à des petites initiatives, comme les circuits courts à dimension sociale. Ces projets étant très localisés et ayant des caractéristiques locales particulières, l'échelon territorial semble bien plus opérant pour les accompagner que ceux de l'État ou de l'Europe.

Cette partie n'entend pas traiter de façon exhaustive l'ensemble des politiques territoriales pouvant être mises en œuvre. Sur la base de l'étude d'expériences recensées, les cadres d'action principaux et paraissant les plus pertinents sont les seuls traités ici.



⁸ Berriet-Sollic M. "Décentralisation et politique agricole en France". In : Économie rurale. N°268-269, 2002

	PRINCIPAUX DOMAINES DE COMPÉTENCE	LEVIERS D'ACTION	EXEMPLES
Pour l'ensemble des collectivités	Développement durable, ESS	Agenda 21, Plan climat énergie territorial, ESS	La ville de Lille soutient les Bio cABas dans le cadre de son programme de développement de l'ESS et de son Agenda 21
Le Conseil Régional	Politique économique	<ul style="list-style-type: none"> Développement économique, principalement service ESS. Aide à la création d'entreprises, subventions pour investissement, financement d'emplois aidés... 	La Région PACA accompagne l'association Solid'Arles dans le cadre de son Programme Régional d'ESS (PROGRESS).
Le Conseil Général	Politique sociale	Pilotage de la politique d'insertion, aides pour les actions à destination de publics RSA et des jeunes en recherche d'emploi.	Le Conseil Général d'Ardèche, service insertion/action sociale, finance une partie du prix des paniers solidaires proposés par le Jardin de Cocagne le Terreau.
La Commune ou l'Inter-communalité	Politique de la ville	<ul style="list-style-type: none"> .Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS): définit les quartiers prioritaires, leurs besoins spécifiques (ex: en terme de santé). Soutien aux initiatives dans ces quartiers. 	ans le cadre des ateliers Santé-ville, un volet du CUCS de la Ville de Saint Etienne soutient l'association " De la ferme au quartier " pour les action que celle-ci mène dans les quartiers autour de l'alimentation.
	Action sociale	<ul style="list-style-type: none"> Les Centres Communaux ou Intercommunaux d'Action Sociale (CCAS et CCIS) peuvent être des relais auprès des publics fragiles. Aide à l'animation de rencontres, mise à disposition de locaux, financement de paniers à prix réduits, chèques alimentaires... 	Le CCAS d'Arles a participé à l'organisation de rencontre entre producteurs, consommateurs en difficulté et les associations. Ces rencontres ont donné naissance au projet Solid'Arles.

A Les Conseils Régionaux

Quel rôle dans les politiques en faveur des circuits de proximité à dimension sociale ?

Les projets de circuits alimentaires de proximité à dimension sociale en bio sont souvent des microprojets innovants et très localisés. Pourtant une vision large est nécessaire pour les aborder, car ils s'insèrent dans un ensemble territorial. On constate que les Conseils régionaux sont souvent partenaires de ces projets, car ces derniers répondent aux enjeux du développement territorial.

La Région peut apporter des aides directes aux associations. Elle joue aussi et surtout un rôle de coordination d'actions sur le territoire, fonction qui se fait plus importante à mesure que se développe l'organisation en mode projet des collectivités. Les



différents échelons territoriaux sont amenés à travailler de plus en plus ensemble autour d'un projet et d'objectifs communs. Il est primordial de définir des cadres d'actions auxquels les acteurs peuvent se référer et qui garantissent la cohérence des initiatives. Le Schéma Régional de Développement Economique ou le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire remplissent ce rôle.

Ainsi, l'échelon régional est pertinent pour développer des projets de circuits de proximité à dimension sociale.

Principales compétences à mobiliser

La politique agricole :

Ce sont les Régions qui mettent actuellement en place les politiques agricoles les plus innovantes, notamment pour le développement de l'agriculture biologique. Le Premier Plan de Développement de l'Agriculture Biologique de 1998 reconnaît l'échelon régional comme "le plus pertinent pour conjuguer l'approche territoriale (transversale et systémique), l'approche socio-économique (filières et marché) et l'approche environnementale (éco-système et équilibre naturel)⁹". L'échelon régional est ainsi un bon intermédiaire entre les initiatives locales et les échelons nationaux et communautaires.

Le développement économique :

La compétence économique de la Région :

La loi du 2 mars 1982 définit le développement économique comme domaine d'intervention principal des régions. La loi du 13 août 2004 sur les libertés et les responsabilités locales a aussi confirmé ce rôle. Ainsi la région "coordonne sur son territoire les actions de développement économique des collectivités territoriales et de leurs groupements".

L'action économique de la Région est de deux ordres : élaboration d'un schéma régional de développement économique et définition du régime des aides économiques aux entreprises et décision de leur octroi.

La loi du 16 décembre 2010, du fait notamment de la suppression de la clause de compétence générale pour les régions et départements en 2015, pourrait encore amplifier ce rôle de pilote de la Région en matière économique.

Le schéma régional de développement économique (SRDE)

En concertation avec les collectivités infra-régionales et leurs groupements, les Régions élaborent un Schéma Régional de Développement Économique (SRDE). Ce document a pour objet de définir les orientations stratégiques en matière économique au sein de l'espace régional. Si le SRDE ne permet pas d'évoquer spécifiquement les circuits courts à dimension sociale, il peut créer un climat favorable à ce type de projets. En effet, certaines Régions ont pris le parti de reconnaître que l'économie sociale et solidaire doit être considérée comme un développement économique à part entière et doit être encouragée. Un pas très important qui apporte un surcroît de reconnaissance, de crédibilité et de moyens à des initiatives locales et sociales, au nombre desquelles se trouvent naturellement les circuits de proximité à dimension sociale.

Les aides économiques aux entreprises

Les dispositifs d'aides aux entreprises sont nombreux et ne sont pas spécifiques à des projets d'économie sociale et solidaire ou à caractère social. Cependant l'utilité sociale des projets peut être un critère supplémentaire d'éligibilité et l'accompagnement des petites structures dans leurs démarches peut être renforcé. Les structures peuvent aussi avoir besoin de conseils et d'information pour être orientées vers les bons dispositifs. Enfin, par le lancement d'appels à projets, le Conseil Régional peut soutenir les axes de développement qu'il souhaite rendre prioritaire.

⁹ Rapport Riquois, L'Agriculture biologique, un prototype au service de l'agriculture conventionnelle pour un développement durable, Alain Riquois, réunion du COSE Bio du 28 avril 1999. P. 14.

L'Économie sociale et solidaire en Région Nord-Pas-de-Calais

La Région Nord-Pas-de-Calais a inscrit l'importance de développer l'ESS dans son Plan Local de Développement Économique (PLDE), qui est la déclinaison du SRDE. En conséquence les 23 territoires qui se trouvent sur le périmètre régional s'engagent obligatoirement, dans leur contrat avec la Région, à développer des initiatives d'économie sociale et solidaire et dans chaque collectivité apparaît un chargé de mission ESS.

Certains ont choisi de se tourner vers des projets de circuits courts et des projets sur l'alimentation. Ils découvrent combien ce sont des projets complexes et lents à faire émerger, nécessitant un investissement fort et dynamique sur le territoire. L'association Acteurs Pour une Économie Solidaire (APES) se réjouit que, via ce document, la Région reconnaisse l'ESS comme un secteur économique à part entière.

Pour aller plus loin

- APES : <http://apes-npdc.org/>
- RTES : <http://www.rtes.fr/>

Ainsi plusieurs initiatives de circuits courts à dimension sociale bénéficient de financements dans le cadre de leur activité économique. Trois exemples permettent d'illustrer ce propos :

- Les aides à la création d'entreprise : l'association 3A à Loos-en-Gohelle, qui a créé une activité de maraîchage en insertion et monte actuellement un projet d'épicerie bio itinérante, a bénéficié d'aides à la création d'entreprise. Le fait qu'elle accompagne des travailleurs en réinsertion a été un atout dans la sélection du dossier. L'association dispose également d'un suivi pendant 5 ans avec un agent du Conseil Régional du Nord Pas de Calais.
- Les subventions pour investissement : c'est en répondant à un appel à projet de la Région Rhône-Alpes que la plateforme d'approvisionnement alimentaire "De la ferme au Quartier" à Saint Etienne a pu bénéficier de subventions à l'investissement.
- Le financement d'emplois aidés : la Région Ile de France finance deux emplois aidés, indispensables au fonctionnement de l'association Planète Lilas, qui a mis en place une activité de maraîchage au cœur du Parc des Lilas à Vitry.

L'aménagement :

L'accès au foncier pose souvent problème aux porteurs de projets de circuits de proximité à dimension sociale, même si cette difficulté ne leur est pas spécifique. Le Conseil Régional possède des outils d'aménagement foncier. En fonction des grandes orientations qu'il définit, il peut mettre la priorité sur les projets qu'il juge les plus pertinents pour le développement de son territoire.

Au nombre des outils d'aménagement foncier que possèdent les collectivités, le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire (SRADT) relève de la compétence des Régions, en collaboration avec les autres territoires. Défini par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire de 1999, le SRADT "fixe les orientations fondamentales, à moyen terme, du développement durable du territoire régional". Non imposable aux documents d'urbanisme, il se compose d'un diagnostic du territoire, d'une charte régionale d'aménagement et de développement et de documents cartographiques. Il sert de cadre de référence régional sur l'aménagement pour toutes les collectivités et les politiques d'aménagement (SCOT...).

Son intérêt réside dans la concertation entre acteurs et territoires. Son orientation développement durable permet d'aborder l'aménagement sous un angle favorable aux projets de circuits de proximité à dimension sociale, et de diffuser à grande échelle ces enjeux. Ils pourront alors plus facilement être repris par les collectivités qui composent le territoire régional.



Les Conseils Généraux

Quel rôle dans les politiques en faveur des circuits de proximité à dimension sociale?

La compétence sociale du Département :

Le Département a la charge de l'ensemble des prestations d'aide sociale (loi de décentralisation du 22 juillet 1983), à l'exception de quelques-unes précisément citées, qui restent à la charge de l'État. Un rôle encore renforcé par la loi du 13 août 2004. Elle précise "Le département définit et met en œuvre la politique d'action sociale". Il est chef de file et coordonne les actions sociales menées sur son territoire.

La loi du 16 décembre 2010, du fait notamment de la suppression de la clause de compétence générale pour les régions et départements en 2015, pourrait encore amplifier ce rôle de pilote du Département en matière sociale.

Le Département prend en charge l'aide à l'enfance, aux personnes handicapées et aux personnes âgées, ainsi que l'insertion sociale et professionnelle. Il accompagne les bénéficiaires du dispositif RSA, ainsi que les jeunes en difficulté, de 18 à 25 ans, via le fond d'aide aux jeunes (FAJ). Il promeut les initiatives qui concernent ces publics et répondent aux objectifs de sa politique sociale.

Les projets innovants de circuits de proximité à dimension sociale peuvent être encouragés dans ce cadre. Certains d'entre eux se positionnent sur la question de l'accès à une alimentation de qualité pour tous. Ils portent sur l'accessibilité financière (prix alimentaires échelonnés selon les revenus, possibilité de payer les produits bio avec des chèques alimentaires...), sociale (animations autour de la nutrition, éducation au goût des enfants, ateliers cuisines intergénérationnels...), géographique (livraison des courses à domicile pour les personnes âgées ou dépendantes, implantation en zone rurale isolée ou en zone urbaine prioritaire...). D'autres projets répondent, quant à eux, aux objectifs d'insertion professionnelle des personnes, en créant des emplois en insertion sur les activités maraîchères, de transformation ou de distribution.

Ces projets aujourd'hui innovants sont en lien direct avec la compétence sociale du Conseil général. Ils ont vocation à être essaimés sur d'autres territoires et leur mise en œuvre nécessite souvent un partenariat technique et politique avec celui-ci.

Principales compétences à mobiliser

Compétence sociale et accompagnement des personnes :

Gouvernance

Le **Programme Départemental d'Insertion (PDI)** est le cadre qui fixe l'ensemble de la politique de lutte contre les exclusions pour les bénéficiaires du RSA. Le PDI regroupe l'offre d'insertion que finance le Conseil Général et propose aux personnes bénéficiaires du RSA des actions pour améliorer leur insertion au niveau social, de la santé, du logement, ... L'alimentation y a toute sa place. Les circuits courts à dimension sociale ont donc vocation à s'inscrire dans ce programme départemental.

Pour encourager l'émergence et l'essaimage de ces initiatives, un travail sur les acteurs est important. En effet, les projets d'insertion ou d'accessibilité des produits nécessitent que collaborent des acteurs du secteur agricole au sens large (producteurs, organisations de producteurs ou de consommateurs, conseillers techniques...) et des organismes du secteur social (CAF, structures d'insertion,

centres sociaux...). Ces deux mondes sont peu en relation et le lien est rarement fait entre action sociale, consommation responsable et accessibilité à des aliments de qualité. L'enjeu est alors de penser la politique sociale de façon large, et de créer des synergies entre les acteurs.

Le Conseil Général dispose des moyens d'une bonne gouvernance autour de la politique d'insertion. Pour coordonner les actions sur son territoire, il élabore un pacte territorial d'insertion avec ses partenaires. Ce pacte permet de les mobiliser, de fixer des engagements communs, de coordonner les politiques et de fédérer les actions.

Les outils traditionnels de l'action sociale peuvent être mis au service de projets de circuits de proximité en bio, car ces derniers peuvent répondre à l'objectif d'insertion sociale et professionnelle. Les porteurs de projet des circuits de proximité à dimension sociale sont des acteurs de l'action sociale sur le territoire.

L'association Emploi Solidarité Nord-Ouest Vendéen (ESNOV) :

L'association ESNOV est une structure d'insertion par l'Activité Économique qui a développé une activité de maraîchage. Elle perçoit des subventions pour soutenir l'accompagnement qu'elle apporte aux personnes qui dépendent de l'aide sociale du Département : bénéficiaires du RSA et jeunes suivis par la Mission Locale. L'association et le Conseil Général de Vendée signent une convention de partenariat qui dépend du nombre de personnes accompagnées chaque année.

Pour aller plus loin

Circuits alimentaires de proximité à dimension sociale, recueil d'expériences, FNAB, 2011
http://www.fnab.org/index.php?option=com_content&view=article&id=325:circuits-de-proximite-a-dimension-sociale-en-agriculture-biologique&catid=14:nos-publications&Itemid=23

Insertion par l'activité économique

L'insertion par l'activité économique (IAE) est l'un des grands enjeux pour les Départements. L'IAE permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi, de bénéficier de contrats de travail spécifiques dans l'objectif de favoriser leur insertion professionnelle. Ce secteur d'activité repose sur des structures dont la finalité première est l'insertion: entreprises d'insertion, associations intermédiaires, entreprises de travail temporaire d'insertion, ateliers et chantiers d'insertion...

Certaines de ces structures se sont tournées vers des activités de maraîchage, privilégiant le mode de production biologique et le lien direct avec le consommateur. L'activité agricole est appréciée pour les vertus thérapeutiques du travail de la terre¹⁰, mais aussi pour l'acquisition de nouvelles compétences professionnelles et pour le lien social qu'elle génère. Elle permet en outre de sensibiliser les personnes aux enjeux environnementaux et alimentaires. Des associations d'insertion, comme certains établissements et service d'aide par le travail (ESAT), ou les chantiers école ont développé parmi leurs activités un atelier de maraîchage. Mais ce sont les Jardins de Cocagne, dont l'activité est entièrement tournée vers le maraîchage en insertion, qui font référence. Depuis vingt ans d'existence, ce réseau a su développer et diffuser la richesse des compétences acquises.

¹⁰ Le travail de la terre est une activité socialement utile et réputée exigeante. Elle donne une image positive d'elles-mêmes aux personnes sans emploi, qui souffrent d'un sentiment d'inutilité ou qui peuvent être stigmatisées comme rétifs au travail. Voir : Fortier Agnès. Les vertus du jardinage d'insertion, *Communications*, 74, 2003. *Bienfaisante nature*. pp. 85-102.



Pour aller plus loin

Réseau Rural Français, groupe thématique Agriculture – alimentation, thème "valorisation économique et territoriale des ressources locales", axe 4 circuits courts en enjeux sociaux : <http://www.reseaurural.fr/gtn/alimentation-agriculture/plans-actions-projets>.

Le lien entre agriculture bio, circuits courts et insertion ne se résume cependant pas à l'activité de maraîchage. En s'organisant localement, les producteurs génèrent de l'activité économique et de l'emploi. Certains ont fait le choix de recourir à des structures d'IAE pour le conditionnement ou la distribution de paniers. C'est le cas des Paniers bio du Val de Loire, ou des Bio cABas. Ces activités permettent aux personnes employées de développer des compétences logistiques, de maintenance, de gestion des stocks de produits frais... Parallèlement elles peuvent travailler sur leur projet professionnel. Il s'agit souvent d'activités tremplin, permettant de mettre un pied dans l'emploi. Celles-ci passent par des contrats spécifiques, type contrat unique d'insertion (CUI).

Ces activités, en ce qu'elles répondent à l'objectif d'insertion sociale et professionnelle ont vocation à être accompagnées par le Conseil Général. Les structures de l'IAE signent des conventions de partenariat avec celui-ci, qui leur permettent de mener à bien leurs activités.

Activité économique et solidarité, une équation réussie pour Val Bio Centre :

Val Bio Centre est un groupement de producteurs biologiques, qui commercialisent en commun une partie de leur production. Parmi eux, on retrouve différents types d'exploitation : fermes familiales, jardins de Cocagne et associations d'insertion par le travail, Etablissement et services d'aide par le travail (ESAT), jeunes producteurs en cours d'installation et un lycée horticole.

En 2004, le groupement se lance dans la vente directe de paniers de légumes sur les régions Centre et Ile de France, sous la marque "Les Paniers bio du Val de Loire". Pour le conditionnement et la livraison, les producteurs travaillent avec deux structures d'insertion. Il ne s'agit pas d'une simple prestation de service, le projet a été co-construit entre les différents partenaires et a permis le développement des structures d'insertion, qui sont membres du conseil d'administration de Val Bio Centre.

La première, l'association Bio-solidaire livrait déjà des paniers et a pu développer ses activités. La création de la seconde, située à Choisy-le-Roi a été portée par Val Bio Centre. Elle a vu le jour pour répondre à la croissance des activités de Val Bio Centre, dont le nombre de paniers livrés est passé de 24 à 3 000 paniers hebdomadaires.

Travailler avec des structures d'insertion signifie donc une collaboration au quotidien et joue un rôle dans la gestion du projet : prise de décisions, organisation du travail, construction des prix... En cas de variations d'activité, Val Bio Centre les ajuste entre région Centre et région Ile de France, pour ne pas mettre en difficulté une structure. Faire vivre des structures d'insertion fait partie intégrante du projet porté par Val Bio Centre.

Pour aller plus loin

- *Circuits alimentaires de proximité à dimension sociale, recueil d'expériences, FNAB, 2011*
http://www.fnab.org/index.php?option=com_content&view=article&id=325:circuits-de-proximite-a-dimension-sociale-en-agriculture-biologique&catid=14:nos-publications&Itemid=23
- *Paniers du Val de Loire : manger bio et solidaire, Avise : <http://www.avise.org/spip.php?article1829>*



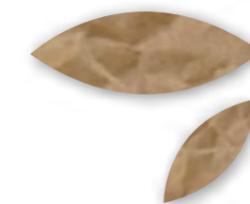
Ressources utiles

- *L'insertion au service de l'emploi, Alternatives économiques, Poche n°30, Septembre 2007*
www.alternatives-Économiques.fr/l-insertion-au-service-de-l-emploi_fr_pub_719.html
- *DARES, L'insertion par l'activité économique en 2008, n°19, 14p., 2011*
<http://www.travail-emploi-sante.gouv.fr/IMG/pdf/2011-019-2.pdf>
- *Réseau Cocagne, L'accompagnement socioprofessionnel dans les Jardins de cocagne, Doc pro n°1, 44p*
<http://www.reseaucocagne.asso.fr/publications.php>

L'accessibilité des produits

L'insertion sociale et professionnelle est multidimensionnelle. En effet les difficultés rencontrées dans l'emploi amènent d'autres précarités : logement, précarités énergétiques, moindre accès aux soins, à l'éducation ou à la culture, exclusion sociale... La sociologie montre qu'il s'agit de processus de désaffiliation qui tendent à marginaliser l'individu et rendent plus difficile son retour vers l'emploi. Un rôle du Conseil général est alors d'accompagner les personnes dans tous les domaines de la vie quotidienne, afin de lutter contre l'exclusion, retisser du lien social et favoriser l'accès ou le maintien dans l'emploi.

L'accompagnement alimentaire, en lien avec les questions de santé, relève de ces préoccupations et doit lier la nutrition avec la qualité des produits. Aussi des projets émergent, qui visent à favoriser l'accès des personnes aux produits biologiques locaux. Les expériences montrent que les freins à la consommation de tels produits sont financiers, mais aussi culturels ou géographiques. Les différents projets étudiés cherchent à lever ces difficultés : créer des tarifs réduits pour les personnes à faibles ressources, s'implanter dans des quartiers prioritaires dans le cadre de la politique de la ville, mettre en place des ateliers de cuisine, faire de la pédagogie autour de l'alimentation...



Les jardins du réseau Cocagne et l'opération 3000 paniers solidaires :

Les jardins du réseau Cocagne sont des ateliers et chantiers d'insertion par le maraîchage. Le réseau compte aujourd'hui près de 110 jardins en activités et 4 000 jardiniers. Les jardiniers bénéficient d'un accompagnement technique sur le maraîchage et d'un accompagnement personnel avec un travailleur social. Le jardin est un passage et l'évaluation annuelle du réseau Cocagne montre que près de 30% des personnes trouvent un emploi à la sortie du jardin, 10% entrent en formation, 7% sont dirigées vers d'autres structures d'insertion.

Le réseau Cocagne a lancé un programme national sur 3 ans (2010-2012), l'opération "30 000 paniers solidaires". Dans une dizaine de jardins pilotes, elle vise à encourager des familles à bas revenus à consommer des légumes biologiques, en leur permettant d'acheter un panier hebdomadaire à prix réduit. Cette opération s'inscrit dans le cadre du Programme National de l'Alimentation (PNA) et est soutenue par de nombreux acteurs, publics et privés, tant à l'échelle nationale que sur les territoires (régions et départements).

L'association le Terreau participe à cette opération expérimentale et vend des paniers solidaires à une partie de ses adhérents depuis octobre 2010. Elle se base sur plusieurs constats :

- Les familles à bas revenus consomment très peu de légumes frais.
- Les banques alimentaires manquent de légumes pour les bénéficiaires.
- Les salariés en insertion du jardin biologique n'ont pas les moyens d'acheter ce qu'ils produisent au tarif de 12€.

Au Terreau, les salariés en insertion ont depuis toujours la possibilité d'acheter un panier de légumes à moitié prix (6€ au lieu de 12€). Autour de ces paniers se sont greffées plusieurs activités de sensibilisation et des ateliers de cuisine.

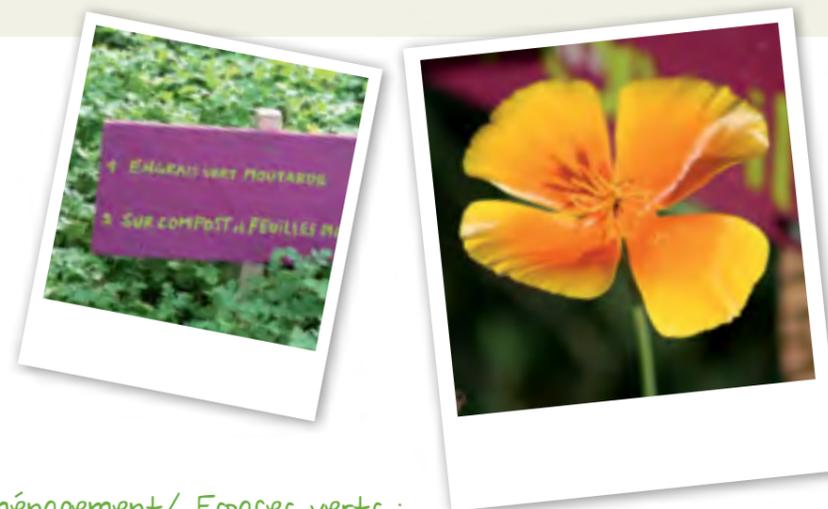
L'opération paniers solidaires a principalement touché des publics bénéficiaires du RSA, orientés vers le jardin de Cocagne par le Conseil Général. Pour mener cette opération, Le Terreau a perçu des financements du service action sociale du Conseil Général d'Ardèche.

Pour aller plus loin

- *Circuits alimentaires de proximité à dimension sociale, recueil d'expériences, FNAB, 2011*
http://www.fnab.org/index.php?option=com_content&view=article&id=325:circuits-de-proximite-a-dimension-sociale-en-agriculture-biologique&catid=14:nos-publications&Itemid=23
- Réseau Cocagne, *Guide des Jardins de cocagne : cultivons la solidarité, Editions Alternatives, 2009.*

Ressources utiles

- Étude de l'APES, *Circuits alimentaires coopératifs et consommateurs*
http://www.essenregion.org/annuaires/uploads/docs/apes_etude_circuitscourts.pdf.
- Réseau AMAP Alliance Provence, *Guide pratique du Comment garantir un accès aux AMAP pour tous, 2010.*



Aménagement/ Espaces verts :

Si la politique d'aménagement du Conseil Général concerne principalement la voirie, il participe aussi à l'élaboration et à l'approbation du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire (SRADT) piloté par le Région.

Au nombre des compétences d'aménagement sous la responsabilité du département, se trouve celle d'élaborer et de mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles. Une activité maraîchère, couplée à une activité d'accueil et de sensibilisation des publics peut être menée sur ces espaces. Une compétence qui a priori, ne vise pas spécifiquement l'agriculture, les circuits de proximité ou l'insertion sociale, peut être mise au service d'un projet de circuit de proximité en bio et à dimension sociale.

L'association Planète Lilas :

L'association Planète Lilas exerce une activité de maraîchage sur une parcelle du Parc départemental des Lilas, dans le Val de Marne. Pour cela, elle a signé une convention de partenariat avec le département, qui a mis à disposition de l'association, le terrain, les locaux, l'eau et a aménagé la clôture...

En échange l'association participe à la vie du Parc : accueil du public, pôle d'attraction, accueil de jeunes via le SCI, ... Planète Lilas travaille avec le service espaces verts et paysages du service animation du Parc.

Pour aller plus loin

- *Circuits alimentaires de proximité à dimension sociale, recueil d'expériences, FNAB, 2011*
http://www.fnab.org/index.php?option=com_content&view=article&id=325:circuits-de-proximite-a-dimension-sociale-en-agriculture-biologique&catid=14:nos-publications&Itemid=23.





Les Communes et leurs groupements

Quel rôle dans les politiques en faveur des circuits de proximité à dimension sociale ?

Communes et intercommunalités sont soucieuses de mettre en valeur des richesses naturelles, historiques et humaines de leur territoire. Elles peuvent faire le choix d'encourager des projets de circuits de proximité et à dimension sociale en bio, qui participent à cette mise en valeur.

La commune et ses groupements forment l'échelon d'action publique le plus proche des habitants et des besoins locaux et le plus approprié pour impulser ou soutenir ces dynamiques de projets. Leurs compétences au service des populations sont nombreuses et peuvent être mises à profit à cette fin.

La clause générale de compétences donne aux communes et à leurs groupements la capacité d'initiative dans tous les champs d'action qui relèvent de leur intérêt territorial. Si leurs compétences sont nombreuses et variées, leur force d'action réside aussi dans leur capacité à les articuler autour d'un projet. Depuis plusieurs années, les collectivités et notamment les communes et les EPCI, développent une approche en "mode projet" favorisant la transversalité inter-services. Ce nouveau mode de gestion modifie profondément les pratiques en faisant travailler ensemble des services qui n'en avaient pas l'habitude. Cette approche correspond aux besoins des projets de circuits de proximité à dimension sociale, dont l'une des richesses est de lier des problématiques comme l'agriculture, le social et la santé. L'échelon intercommunal semble particulièrement adapté pour ce type de projet, car, outre la transversalité, il permet de mutualiser les moyens et les expériences entre communes. Ainsi l'ingénierie d'accompagnement peut être renforcée et une cohérence d'ensemble entre les différents projets peut être apportée.

La présentation suivante revient de manière non exhaustive sur les compétences et les politiques qui peuvent être actionnées et mises en cohérence entre elles pour faciliter l'émergence et accompagner des projets de circuits de proximité à dimension sociale.

Principales compétences à mobiliser

La politique de la ville et les Contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) :

La politique de la ville est un plan d'action global à la fois social, économique et urbanistique qui vise à revaloriser les quartiers difficiles, dits Zones Urbaines Sensibles (ZUS) et à réduire les inégalités entre les territoires. Pour lutter contre l'exclusion spatiale et favoriser la mixité sociale, elle agit sur tous les leviers : développement social et culturel, revitalisation économique, emploi, rénovation urbaine et amélioration du cadre de vie, sécurité, citoyenneté et prévention de la délinquance, santé...

La politique de la ville s'appuie sur une base contractuelle entre l'Etat et les collectivités locales et leurs partenaires (bailleurs sociaux, associations, représentants du monde économique...). Depuis trente ans, ces contrats ont pris différentes formes, jusqu'aux Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) aujourd'hui en vigueur. Ces derniers constituent le cadre unique d'action dans ces quartiers et mettent en synergie l'ensemble des partenaires de la politique de la ville, qui établissent un diagnostic partagé et un projet de territoire.

Cinq champs prioritaires ont été identifiés :

- l'accès à l'emploi et le développement économique,
- l'habitat et le cadre de vie,
- la réussite éducative,
- la santé,
- la citoyenneté et la prévention de la délinquance.



Agir par la politique de la ville

Selon la collectivité, les enjeux ne seront pas les mêmes. Certains porteurs de projets cherchent à développer des actions dans des quartiers urbains en difficulté, par exemple ceux classés prioritaires dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS). Ces actions portent sur l'accès aux produits mais aussi sur la sensibilisation aux questions de nutrition/santé, pour des populations dont les précarités économiques et sociales se traduisent souvent par des comportements alimentaires qui prennent peu en compte les aspects de nutrition / santé. Les projets de circuits de proximité bio à dimension sociale répondent alors aux enjeux de la politique de la ville et peuvent s'inscrire dans le cadre d'un CUCS, par l'entrée santé par exemple. La ville, la communauté urbaine et la communauté d'agglomération peuvent aider les porteurs de projets à s'implanter dans ces quartiers via un local, trouver les partenaires sociaux et les financements nécessaires à leur action.

Des bénéfices multiples dans les quartiers

Dans le cadre de la politique de la ville, les intérêts à développer des circuits de proximité à dimension sociale en bio sont multiples. Tout d'abord, ils génèrent de l'activité économique et créent des emplois sur le point de vente ou la plateforme de distribution. Ensuite, ils créent des interactions entre les quartiers urbains et les zones rurales, sous forme de rencontres directes avec les producteurs à l'occasion de distributions hebdomadaires de paniers par exemple. Enfin, les personnes investies dans ces projets souhaitent apporter dans les quartiers des produits bio accessibles et rendre possible une alimentation de qualité pour tous. En effet, des études montrent que la consommation de produits biologiques est plus importante chez les consommateurs ayant un fort bagage éducatif et des revenus moyens ou supérieurs. Ainsi, les inégalités qui touchent les populations précarisées et qui se concentrent dans les quartiers sont aussi alimentaires.



La place de l'alimentation dans les ateliers santé-ville

Les diagnostics faits par certaines agglomérations dans le cadre de leur CUCS mettent souvent en évidence des problèmes d'obésité chez les enfants et les adultes qui y vivent. C'est pourquoi il est apparu nécessaire de croiser la Politique de la Ville et la Politique de Santé Publique. C'est l'objet des Ateliers Santé-Ville, un volet spécifique des CUCS, dans lequel s'inscrivent certains projets de circuits de proximité à dimension sociale. En effet, ces derniers sont aussi des supports d'éducation populaire en matière de nutrition et de santé. Les acteurs qui les portent souhaitent créer du dialogue avec les populations autour des pratiques alimentaires, faire émerger de nouvelles valeurs autour du repas et de l'acte alimentaire, diffuser des savoir-faire culinaires et amener les personnes à se réapproprier leur alimentation; autant d'étapes nécessaires à une amélioration de la nutrition des populations.



L'association De la ferme au quartier :

L'association De la ferme au quartier à Saint Etienne illustre les dynamiques positives qui peuvent être créées dans les quartiers par un projet d'approvisionnement alimentaire de proximité.

De la Ferme au quartier est une plateforme d'approvisionnement alimentaire, qui confectionne et livre des paniers de fruits et légumes bio dans différents quartiers de la ville. Le local où les paniers sont préparés est situé dans un ancien quartier industriel.

Dès le départ l'ambition des porteurs du projet était de créer une activité économique viable et de générer de l'emploi. Pour atteindre l'équilibre économique sans que le coût des paniers ne pénalise les personnes les moins aisées, l'association mise sur la solidarité entre les consommateurs. La participation aux frais de l'association varie selon les ressources de chacun et les chèques alimentaires sont acceptés. Les distributions ont lieu aussi dans les quartiers prioritaires en partenariat avec les associations sur place et en présence d'au moins un producteur. Par ailleurs des actions éducatives pour informer sur l'agriculture paysanne, permettent d'aller à la rencontre de nouveaux publics.

Ce projet a été intégré au Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de la ville et plus spécifiquement dans son dispositif santé-ville.

En effet, via des entretiens, des transferts de compétences, un suivi et des évaluations de projet, la ville accompagne individuellement les personnes et les structures volontaires pour mettre en place des projets qui répondent aux objectifs prioritaires de santé publique définis dans son CUCS.

L'association De la ferme au quartier a suivi cet accompagnement pour élaborer son programme d'actions d'éducation à la santé et ensuite le mettre en œuvre. Il cible notamment quatre quartiers qui ont été inscrits dans le dispositif santé-ville en raison de problèmes d'obésité identifiés lors du diagnostic préalable à la mise en place du CUCS.

Pour aller plus loin

- *Circuits alimentaires de proximité à dimension sociale, recueil d'expériences, FNAB, 2011*
http://www.fnab.org/index.php?option=com_content&view=article&id=325:circuits-de-proximite-a-dimension-sociale-en-agriculture-biologique&catid=14:nos-publications&Itemid=23.
- *Quand l'agriculture paysanne arrive au cœur des quartiers populaires, Basta!, Sophie Chapelle, 2012*
<http://www.bastamag.net/article2054.html>.

Politique de nutrition et santé :

Les politiques publiques visant à améliorer l'alimentation des personnes ne se restreignent pas aux quartiers. La nutrition est un objectif du gouvernement, réaffirmé à plusieurs reprises. Ainsi le Programme national nutrition santé (PNNS) promeut l'équilibre entre les apports liés à l'alimentation et les dépenses occasionnées par l'activité physique.

Le Programme National pour l'Alimentation (PNA) fixe un cadre d'action pour améliorer l'alimentation des français. La circulaire du 4 avril 2012 en fixe les grands objectifs :

- Faciliter l'accès de tous à une bonne alimentation,
- Développer une offre alimentaire de qualité,
- Favoriser la connaissance et l'information sur l'alimentation,
- Promouvoir notre patrimoine alimentaire et culinaire.

Ces objectifs s'ancrent dans une stratégie collective (ministères, collectivités territoriales, acteurs privés et associatifs) et dans une gouvernance régionale qui repose sur la tenue de Comités régionaux de l'alimentation (CRALIM), organes de concertation pour l'élaboration du plan régional pour l'alimentation.

D'autres programmes orientés plus spécifiquement sur le lien entre alimentation et santé ont vu le jour. La campagne Ensemble Prévenons l'Obésité Des Enfants (EPODE), devenue Vivons Ensemble, favorise l'émergence de petits projets visant à faire évoluer les habitudes alimentaires vers des modes de vie plus sains. Les collectivités articulent leurs actions autour de l'alimentation et la santé avec ces programmes nationaux pour plus de cohérence.

Outre la politique de santé, la politique événementielle (autour des Semaines du goût ou du Printemps Bio par exemple) ou éducative peuvent donner lieu à des appels à projet ou des subventions pour des actions de nutrition.

Pour aller plus loin

- Le PNNS : <http://www.mangerbouger.fr/pnns>
- Le PNA : <http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/PNA-09022011.pdf>

L'aménagement : les outils d'un urbanisme de projet :

Alors que se développe une nouvelle gestion de l'urbanisme "en mode projet", la gestion foncière est de plus en plus utilisée comme levier au service de projets de développement durable : éco-quartiers, ceintures vertes, trames verte et bleue, etc. Pour accompagner les projets de circuits de proximité, les collectivités peuvent orienter leur politique d'aménagement, en vue de favoriser l'installation de porteurs de projet et, plus spécifiquement, d'encourager des projets bio et à vocation sociale.

D'un urbanisme réglementaire à un urbanisme de projet :

Différentes lois (la loi SRU de 2000, la loi urbanisme et habitat de 2003 et la loi Grenelle II de 2010) ont doté les communes d'une palette complète d'outils permettant de passer d'un urbanisme "réglementaire" à un urbanisme "de projet". Celui-ci permet de porter une vision d'ensemble de la ville, plutôt que de segmenter les actions.

Les acteurs de l'urbanisme, de l'aménagement, de la construction et de l'environnement sont désormais invités à travailler ensemble autour d'un projet de territoire. Plutôt que de correspondre à une compétence, les normes et les outils d'urbanisme (PLU...) sont mis au service d'un projet. Cette nouvelle forme de gestion représente un changement majeur dans la façon de concevoir la ville.

L'usage du foncier communal

Lorsque les communes ou intercommunalités se saisissent du foncier c'est souvent pour soutenir le développement de petites exploitations en lien avec le territoire. En effet, des actions sur le foncier ont d'autant plus de portée qu'elles sont mises en cohérence avec les autres politiques territoriales. Il ne s'agit pas seulement d'installer des producteurs, mais aussi d'offrir des débouchés adaptés afin que les installations soient durables, tout en répondant aux enjeux environnementaux et alimentaires (autonomie, accessibilité, santé...) du territoire. Il est essentiel de se tourner vers des projets transversaux liant le foncier, l'économie sociale et solidaire, la santé, le social....

Les documents d'urbanisme

Bien que les Régions et Départements disposent de compétences sur l'aménagement foncier, c'est au niveau de la commune et de ses groupements que celles-ci sont les plus adaptées pour accompagner les porteurs de projets. Elles agissent sur les documents d'urbanisme (SCOT et PLU), des zonages de protection, l'acquisition de foncier, la valorisation des terres dont elles ont la propriété et la mobilisation des acteurs comme les SAFER. Au plus proche du territoire et de ses habitants, la gestion du foncier peut être utilisée comme un levier pour développer les circuits de proximité à dimension sociale.

Les SCOT et les PLU :

À l'initiative de plusieurs communes ou d'un EPCI, les Schémas de cohérence territoriale (SCOT), permettent de définir les grandes orientations en matière d'organisation du territoire dans une perspective de développement durable. Le SCOT met en cohérence les grands objectifs politiques publiques : urbanisme, habitat, développement économique et commercial, déplacement des personnes et des marchandises.

Selon Terre de liens*, le SCOT peut permettre d'initier une réflexion sur la prise en compte de l'activité agricole dans le projet de développement du territoire, de définir une vision collective d'une agriculture durable sur le territoire et de valoriser la multifonctionnalité de l'agriculture.

Les associations peuvent demander à être consultées lors de son élaboration et exprimer leurs exigences sur les enjeux fonciers, agricoles et environnementaux. Lors du diagnostic, de l'élaboration du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et plus généralement tout au long de la concertation, il est essentiel de veiller à ce que la question agricole soit abordée de façon cohérente et territoriale. Un chargé de mission agriculture fait-il partie de l'équipe du SCOT ? Par quelles entrées la question agricole est-elle abordée (technico-économique ou territoriale) ? Qui représente les agriculteurs ? Quelle implication des citoyens et des associations ?

Pour aller plus loin

- *Le rôle des collectivités dans l'accès au foncier agricole : guide et fiches pratiques, 2010, Terres de liens NPDC*
http://www.terredeliens-npdc.org/?page_id=95.
- *Prendre en compte l'agriculture et ses espaces dans les SCOT, Terres en villes, CERTU, 2009*
<http://www.terresenvilles.org/documents.php?pdt=5>.

Les Plans locaux d'urbanisme (PLU) fixent, sur délibération du conseil municipal, les règles générales de servitude des sols. Ils peuvent également être adoptés à l'échelle intercommunale (PLUI). L'élaboration d'un PLU ou PLUI passe par un état des lieux complet du territoire et un diagnostic de développement, avant de définir les grandes orientations. Comme pour le SCOT, les citoyens peuvent, au nom de leurs associations, participer à son élaboration et apporter leur point de vue sur la gestion des sols. Le PLU peut être un levier pour encourager l'installation de producteurs, en mettant la priorité sur des projets d'agriculture biologique, créateurs de cohésion sociale.

A Hantay, dans le Nord, le maire a modifié le PLU pour libérer une parcelle de foncier pour installer un maraîcher en bio, avec un projet d'AMAP. Pour le maire de cette commune rurale, il était aberrant que l'agriculture pratiquée sur la commune ne serve pas à nourrir ses habitants. La modification du PLU a permis de libérer 1,5 hectare qui étaient auparavant mis en réserve pour une Zone d'Activité Commerciale (ZAC).

Les régies :

Pour agir sur le volet foncier, les communes ou leurs groupements peuvent également utiliser les périmètres de protection, comme les zones agricoles protégées, ou leurs réserves foncières.

Le système des **régies** se développe également. Il consiste pour des communes qui possèdent des terrains d'installer un maraîcher bio, lequel est salarié de la municipalité. Ce type de projet a été mis en place pour approvisionner la restauration collective, notamment à Mouans-Sartoux. Il pourrait tout aussi bien être développé dans le but d'alimenter des épiceries sociales et solidaires ou de constituer des paniers de légumes accessibles.

Pour aller plus loin

Articles sur Mouans Sartoux :

<http://info.forumdescommunes.fr/fr/interview/130/gilles-perole>

<http://www.restaurationbio.org/spip.php?article32>

<http://alimentation.gouv.fr/manger-bio-cantine>

Ressources utiles

- *Le rôle des collectivités dans l'accès au foncier agricole : guide et fiches pratiques, 2010, Terres de liens NPDC*
http://www.terredeliens-npdc.org/?page_id=95.
- *Les formes d'appui à la création d'activité agricole et agri-rurale en circuits courts, fiches méthodo FR CIVAM Bretagne -FNPNR* : <http://www.reseaurural.fr/gtn/alimentation-agriculture/ressources-26>.
- *Prendre en compte l'agriculture et ses espaces dans les SCOT, Terres en villes, CERTU, 2009*
<http://www.terresenvilles.org/documents.php?pdt=5>.

L'action sociale :

Les communes et leurs groupements peuvent agir directement par le volet social de leur politique ou via des acteurs relais, comme les Centres Communaux ou Intercommunaux d'Action Sociale (CCAS et CIAS). Leurs actions portent notamment sur le secours aux familles en difficulté, par l'attribution d'aides sociales facultatives. Les CCAS et les CIAS sont des acteurs souvent sollicités pour des projets de circuits de proximité à dimension sociale. En effet, les porteurs de projets souhaitent rendre les produits bio accessibles au plus grand nombre, au-delà d'une frange informée et aisée de la population. Pour cela, ils cherchent à se rapprocher des publics accompagnés par les CCAS et CIAS et à adapter leur offre et leurs actions à leurs besoins.

L'accompagnement alimentaire des familles fait partie des actions menées par les CCAS et CIAS et peut être orienté en vue de soutenir des projets d'accessibilité à des produits bio et locaux. Ils délivrent des chèques alimentaires et peuvent déployer des moyens au service de la sensibilisation et l'éducation alimentaires (ateliers cuisine, sorties au marché avec les bénéficiaires...). Les CCAS peuvent également mettre à disposition de porteurs de projet des moyens (terrains, local, énergie...) ou subventionner des paniers de légumes bio à prix réduits,... Enfin, dans une logique de cohérence des actions et de projet de territoire, les CCAS peuvent jouer un rôle d'agent liant entre les acteurs. Leur ancrage local fort leur permet d'identifier les acteurs et d'animer un travail partenarial autour des enjeux de l'agriculture et l'alimentation.





Solid'Arles :

Le CCAS a été un acteur clef dans l'impulsion du projet Solid'Arles. Celui-ci est issu du double constat que certains producteurs peinent à vivre de leurs revenus et que les consommateurs à faibles ressources achètent peu de fruits et légumes. Plusieurs associations (Solidarité paysanne, l'ADEAR, Voisins et Citoyens pour la Méditerranée) se sont alors groupées pour porter une réflexion commune sur cette question. L'implication du CCAS a permis la création de groupes de travail associant des producteurs en difficulté, des consommateurs bénéficiaires du dispositif RMI et des associations.

De cette concertation est née l'association Solid'Arles, qui anime un lieu de vente coopératif, implanté en zone urbaine sensible (ZUS). Un tarif réduit est pratiqué pour les personnes en difficulté et de nombreuses activités pédagogiques sont venues enrichir le projet. Des rencontres régulières continuent d'avoir lieu avec le CCAS, qui fait partie du collège "partenaires" du conseil d'administration.

En outre l'association est habilitée à accepter les chèques alimentaires délivrés par le CCAS. C'est un moyen indirect que possède le CCAS pour rendre plus accessibles les produits bio et locaux. D'autres magasins de producteurs déplorent au contraire de ne pas pouvoir accepter ces chèques, excluant ainsi une catégorie de public.

Pour aller plus loin

- *Circuits alimentaires de proximité à dimension sociale, recueil d'expériences, FNAB, 2011*
http://www.fnab.org/index.php?option=com_content&view=article&id=325:circuits-de-proximite-a-dimension-sociale-en-agriculture-biologique&catid=14:nos-publications&Itemid=23.
- *Union Nationale des CCAS : <http://www.unccas.org/banque/default.asp?id=977>.*

Les Plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) :

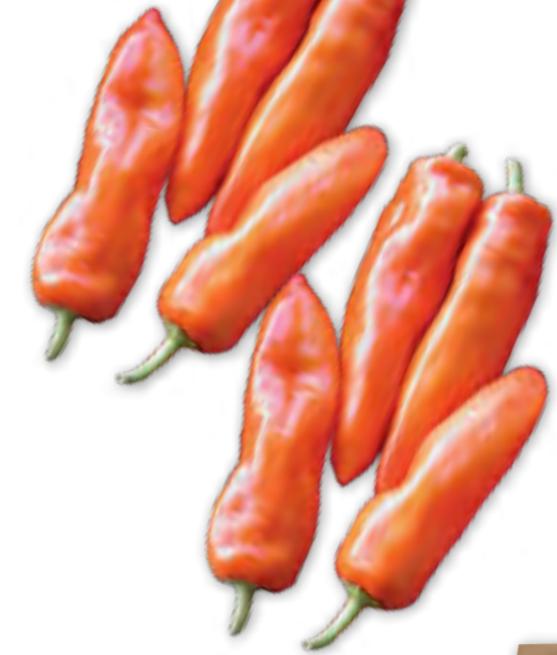
Les PLIE ont été instaurés à titre expérimental en janvier 1993 et confirmés par la loi du 29 juillet 1998.

A l'initiative d'une commune ou d'une intercommunalité, le PLIE est un dispositif pluriannuel de mise en cohérence et de coordination des interventions publiques au plan local, qui vise à améliorer l'accès ou le retour à l'emploi des personnes en difficulté sur le marché du travail.

Ses financements proviennent surtout des collectivités territoriales et du Fond social européen (FSE). Le comité de pilotage des PLIE, qui réunit leurs partenaires institutionnels et financiers (collectivités territoriales, Etat, FSE, ANPE, entreprises, etc), est chargé de fixer leurs orientations quant aux publics visés et aux actions prioritaires.

Pour aller plus loin

<http://www.ville-emploi.asso.fr/plie/presentation/>



Conclusion

DES PROJETS COLLECTIFS ET PARTENARIAUX

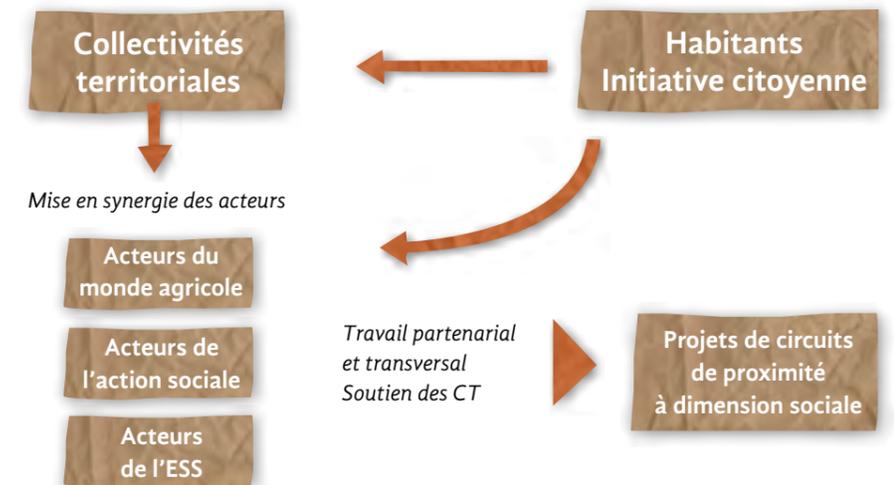
L'originalité et la richesse des projets de circuit de proximité à dimension sociale en bio tiennent notamment aux synergies qui se créent entre des acteurs d'horizons différents. Au fondement de ces projets se trouve souvent la volonté de porter un regard nouveau sur le champ de l'économie du social et de l'environnement et de rendre visibles certaines interdépendances entre des thématiques rarement pensées conjointement.

Pourquoi ne pas associer la production biologique et l'aide alimentaire? Les circuits de commercialisation et l'insertion? L'activité agricole et la lutte contre l'obésité? La consommation responsable et l'action sociale dans les quartiers? Ou tous de concert?

Pour développer les circuits de proximité à dimension sociale, il semble non seulement nécessaire de passer par des **politiques transversales**, mais aussi des **politiques partenariales**. Il s'agit d'imaginer les rapports nouveaux qui peuvent s'établir entre ces différents enjeux de société et de **tisser des liens entre les acteurs** qui les défendent. Le défi est de faire se rencontrer des professionnels qui n'ont pas historiquement l'habitude de travailler ensemble, de faire émerger des intérêts communs et de donner l'envie de porter des **projets collectifs**.

Dans chaque territoire les acteurs sont singuliers, avec leur histoire, leurs idées, leur organisation propre. Il est cependant possible d'identifier des catégories d'acteurs, des réseaux et des structures qui peuvent être des interlocuteurs clés pour les collectivités, car ils possèdent la connaissance du terrain et des acteurs.

L'annexe propose une présentation non exhaustive des partenaires qui, de par leurs projets et leurs compétences, paraissent être des interlocuteurs pertinents pour des projets de circuits de proximité à dimension sociale. Ceux-ci sont présentés autour de trois grandes familles : agricole, sociale et ESS. Cette liste a pour l'objet de donner des repères.



Annexes



QUELS PARTENAIRES MOBILISER ?



Les partenaires du monde agricole

Lorsqu'ils souhaitent recouper des actions sur l'alimentation et la production, les collectivités et les porteurs de projets issus du secteur social reconnaissent bien souvent qu'ils sont profanes dans le monde agricole. Cependant un faible bagage initial sur l'agriculture n'est pas un facteur de blocage dans la conduite d'un projet, à condition de mobiliser les personnes "ressources" présentes sur le territoire. Il est important de s'appuyer sur les acteurs qui existent, car ils sont structurés, possèdent une bonne connaissance du secteur agricole local, disposent d'ingénierie de conseil et d'accompagnement, et sont une interface avec la profession. Les partenaires du monde agricole sont donc des acteurs incontournables. Ils pourront être partie prenante du diagnostic des besoins et enjeux du territoire et de l'animation du projet au contact des personnes concernées.

Les groupements d'agriculteurs biologiques (GAB) regroupent des producteurs bio, accompagnent le développement de la bio sur leur territoire via un appui à la conversion et à la structuration des filières bio locales. Ils sont fédérés à l'échelle régionale (GRAB) et à l'échelle nationale (FNAB). A l'échelle de ce réseau, plusieurs personnes travaillent sur les circuits de proximité.

www.fnab.org



Les ADEAR et les ARDEAR, associations départementales et régionales pour le développement de l'emploi agricole et rural, accompagnent les paysans porteurs d'actions de développement. Ce mouvement, né de la Confédération Paysanne, promeut les pratiques paysannes sur le terrain par mise en réseau des expériences et l'impulsion de dynamiques pour faire évoluer les idées. Elles sont fédérées à l'échelle nationale au sein de la FADEAR.

www.fadear.org

Les CIVAM (Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural) sont des associations constituées d'agriculteurs et de ruraux qui partagent des valeurs proches de celles qui guident les acteurs des projets présentés ici. Elles souhaitent intégrer des préoccupations citoyennes à leur métier. Elles sont fédérées à l'échelle nationale au sein de la FNCIVAM.

www.civam.org

Les chambres d'agriculture, sont des établissements publics dirigés par des élus professionnels, représentant les activités du secteur agricole. Dans chaque département, les chambres d'agriculture ont vocation à accompagner les agriculteurs et à œuvrer pour le développement agricole, en coopérant avec les collectivités territoriales.

www.chambres-agriculture.fr

Le réseau AFIP (Association de Formation et d'Information Pour le développement d'initiatives rurales) est composé de 6 centres régionaux (Bourgogne Franche Comté, Bretagne, Normandie, Nord-Pas-de-Calais, Poitou-Charentes, Rhône-Alpes). Ils accompagnent notamment la mise en place de circuits courts, en considérant que la vitalité des territoires ruraux et leur développement équilibré repose sur l'implication de tous les acteurs et sur leur solidarité active autour de projets collectifs.

www.afip.asso.fr

Terre de Liens

Terre de Liens propose de changer le rapport à la terre, à l'agriculture, à l'alimentation et à la nature, en faisant évoluer le rapport à la propriété foncière. Valorisant les dimensions collectives et solidaires pour l'accès à la terre et sa gestion, les membres de Terre de Liens agissent, aiguillonnent, débattent et soutiennent les modes de vie et les pratiques agricoles soutenables pour l'humanité et sa planète.

www.terredeliens.org

D'autres partenaires, auxquels les porteurs de projets ou les collectivités ne pensent pas forcément dans le cadre de projets de circuits de proximité à dimension sociale bio, peuvent se révéler être de précieux soutiens. Il ne faut donc négliger aucun acteur : fondations en faveur du monde rural, banques, mutuelles, associations...



Les partenaires de l'action sociale

Les projets de circuits de proximité à dimension sociale recensés pour l'élaboration de cette boîte à outils sont portés par des acteurs aux profils très différents. Certains sont à l'initiative de producteurs qui souhaitent apporter une dimension sociale à leur projet, d'autres à l'initiative d'acteurs de l'insertion ou du monde socioculturel ou de groupes de consommateurs. Qu'il s'agisse d'encourager les acteurs sociaux à développer des activités autour de l'alimentation ou d'accompagner les porteurs de projets néophytes qui veulent mettre en place des dispositifs sociaux, il est nécessaire de connaître les partenaires de l'action sociale.

L'accompagnement des familles :

Centres sociaux et maisons de quartiers

Les centres sociaux et les maisons de quartiers, par la relation de proximité et de confiance qu'elles entretiennent avec les familles, sont des acteurs essentiels sur le terrain. Ils peuvent se faire les relais des actions portées par les collectivités ou les associations. Ils peuvent accueillir dans leurs locaux des animations, des ateliers de cuisine, des distributions de paniers ou faire eux-mêmes un travail de sensibilisation. Les collectivités qui souhaitent mener des actions d'éducation alimentaire, ou des Amap qui souhaitent diversifier les profils de leurs adhérents se tournent vers les centres sociaux ou les maisons de quartiers pour toucher de nouveaux publics. D'une façon générale, toutes les associations socioculturelles et éducatives peuvent être des partenaires et des relais des projets de circuits de proximité à dimension sociale bio.

Les Caisses d'Allocations Familiales (CAF).

Dans le cadre du soutien financier aux services, structures et équipements sociaux, des subventions d'investissement et de fonctionnement peuvent être accordées aux collectivités, institutions, assistantes maternelles et associations à but non lucratif. Les CAF peuvent également apporter une aide technique.

La mutualité sociale agricole (MSA) :

Les caisses de la MSA sont des organismes qui gèrent les prestations familiales, les prestations santé et la retraite des travailleurs du secteur agricole et de leurs familles.

Les caisses de la MSA mènent également des actions sociales à destination du public agricole et des populations rurales sur de nombreux axes (personnes âgées, petite enfance, handicap ...). L'une de leurs missions consiste à assurer l'accompagnement social et socioprofessionnel des personnes menacées d'exclusion sociale (isolement) et économique (pauvreté), notamment pour qu'elles puissent se maintenir dans l'emploi : il s'agit de les aider à trouver des solutions pour la garde d'enfant, la mobilité, le logement, la prise en charge de leur santé, ... Les projets de circuits de proximité entrent dans ce champ de compétence dès lors qu'ils portent sur l'accompagnement de personnes en insertion et qu'ils permettent de lutter contre l'exclusion, de tisser du lien social, de favoriser l'accès ou le maintien à l'emploi (par exemple, si le projet permet d'améliorer son alimentation, sa santé, de prendre confiance en soi et d'acquérir de nouvelles compétences dans le cadre d'ateliers de cuisine, ...). Les projets peuvent alors être soutenus par les caisses de la MSA. C'est le cas de l'opération 30 000 paniers solidaires mise en place par le Réseau des Jardins de Cocagne. Grâce à ce partenariat, les jardins impliqués ont pu solliciter les caisses locales et proposer aux jardiniers en insertion des actions de formation portant sur l'alimentation et la santé et pour subventionner des paniers servis aux personnes les plus démunies.

Depuis 2010, la Caisse Centrale de la MSA ne lance plus d'appel à projets dans le domaine de l'insertion par l'activité économique. Ce sont donc les caisses locales que les porteurs de projets peuvent solliciter. Indépendantes, elles ont chacune un budget propre qui peut être très variable selon les départements et définissent leurs propres priorités en matière d'action sociale. La nature du soutien apporté dépend donc de chaque caisse, qu'il s'agisse d'ingénierie ou de petits financements.



Les acteurs de l'aide alimentaire :

Les épiceries sociales et solidaires, mises en réseau par l'association nationale des épiceries solidaires (ANDES), proposent des produits aux familles en difficultés contre une participation inférieure à leur coût réel. Parallèlement, certaines d'entre elles mettent en place des actions éducatives : jardins d'insertion, lutte contre le gaspillage alimentaire... Les épiceries sociales et solidaires s'approvisionnent en majorité auprès de la banque alimentaire. Cependant, quelques épiceries se sont déjà montrées intéressées pour développer une offre de produits bio locaux, en partenariat avec des acteurs du monde agricole. Les épiceries sociales et solidaires sont des acteurs incontournables de l'accès à l'alimentation pour les personnes démunies. Il est donc intéressant de les associer à des projets de circuits de proximité bio pour faire évoluer la conception de l'aide alimentaire vers une alimentation saine, de saison, fraîche et peu transformée.

www.epiceries-solidaires.org

D'autres associations organisent des distributions d'aliments, de repas ou d'aide alimentaire. A Arles, le Secours Catholique et le Secours Populaire délivrent des chèques alimentaires valables dans le lieu de vente Solid'Arles. Ainsi les familles à faibles revenus peuvent bénéficier d'une consommation responsable et de qualité.

La santé :

Les établissements sociaux ou médico-sociaux sont des établissements publics ou privés relevant de la politique sociale en France. Selon les catégories de populations vulnérables auprès desquelles ils travaillent, ils relèvent soit de l'autorité de l'Agence régionale de santé (ARS), soit du Président du Conseil général, soit du Préfet de région, soit de plusieurs d'entre eux. Sous cette dénomination se retrouvent des maisons d'accueil pour personnes handicapées, des maisons de retraite, des centres d'hébergement et de réinsertion sociale, etc. Ils sont donc des partenaires pour aller à la rencontre de ces publics et mener des actions de nutrition santé.

Les Instances régionales d'éducation et de promotion de la santé (IREPS) font, parmi leurs animations, des ateliers et des actions sur la thématique alimentation et précarité. Ils interviennent auprès du Secours Populaire ou des centres d'hébergement pour encourager une meilleure alimentation. A titre d'exemple des ateliers de cuisine sont proposés pour des personnes qui s'apprentent à quitter un centre d'hébergement où elles bénéficiaient d'un service de restauration et qui ne sont pas - ou plus - habituées à gérer un budget alimentaire, les courses, la préparation des repas,... Il est intéressant de développer l'action en ajoutant une réflexion sur la qualité et l'origine des produits. Les systèmes de paniers hebdomadaires à prix réduit, couplés aux ateliers de cuisine semblent pouvoir être élargis à ces publics.

Les structures de l'IAE :

Ateliers et chantiers d'insertion, entreprises d'insertion, entreprises de travail temporaire d'insertion, associations intermédiaires, groupes économiques solidaires également appelés "ensembliers d'insertion", Chantier-école, Réseau Cocagne, Relie, les inter-réseaux régionaux et départementaux de l'IAE, le Comité national des entreprises d'insertion (CNEI)..., les acteurs de l'insertion par l'activité économique sont nombreux. Certains ont développé des actions de maraîchage, d'autres ont réalisé des partenariats avec des producteurs qui embauchent des travailleurs en réinsertion sur les plateformes de transformation et de distribution. Beaucoup ne sont pas investis dans des projets de circuits de proximité à dimension sociale mais pourraient se montrer intéressés.



Les partenaires de l'ESS

Les projets de circuits de proximité à dimension sociale bio sont donc indissociables des valeurs de l'ESS. Nombreux sont les porteurs de projets qui ont cherché appui auprès d'acteurs de l'économie sociale et solidaire. Ils ont ainsi pu trouver les conseils et les soutiens adaptés à la nature de leur projet. La rencontre entre acteurs du monde agricole et de l'ESS peut se révéler féconde et doit être encouragée.

Le réseau des territoires pour l'économie sociale (RTES)

Le Réseau des Territoires pour l'Économie Solidaire réunit 80 collectivités territoriales (régions, départements, intercommunalités et communes), qui souhaitent mutualiser des pratiques en faveur de l'ESS. Elles se retrouvent autour d'une charte de valeurs communes. Le réseau développe divers outils pour mettre en valeur et essaimer les bonnes pratiques mises en place par les territoires.

www.rtes.fr

L'Avise

L'Avise a été créée en 2002, sur une initiative de la Caisse des Dépôts et de représentants majeurs de l'économie sociale. Elle agit pour accroître le nombre et la performance des entreprises de l'économie sociale et solidaire. Pour cela elle mène des partenariats ponctuels ou à long terme avec les pouvoirs publics, les collectivités territoriales, les réseaux d'accompagnement et les acteurs de l'économie sociale et solidaire. Elle dispose de ressources et d'ingénierie, ainsi que d'une capacité de mobilisation des acteurs. Ses services aux acteurs sont :

- Informer et valoriser les initiatives du secteur de l'ESS,
- Outiller et former les acteurs,
- Animer les réseaux de professionnels,
- Expérimenter, être force de proposition dans le développement de nouvelles entreprises d'utilité sociale.

www.avise.org



Le dispositif local d'accompagnement (DLA) :

Le DLA est un dispositif d'appuis et de conseils aux structures qui développent des activités d'utilité sociale. Il permet aux structures qui souhaitent se professionnaliser ou consolider leurs activités économiques d'obtenir gratuitement un diagnostic et un accompagnement technique (comptabilité, gestion, stratégie de communication, recherche de financements, etc.).

C'est un programme initié par l'Etat et la Caisse des dépôts et confié à l'Avise. Les collectivités locales (régions, départements, Pays, EPCL, communes...) sont parties prenantes du dispositif et leur engagement se renforce. Leur participation peut prendre la forme d'un financement direct du fonctionnement du DLA, d'un co-financement d'une ingénierie particulière, de leur participation au comité de pilotage.

Pour aller plus loin

<http://www.avise.org/spip.php?rubrique117>

Les Chambres régionales de l'ESS (CRESS)

Les CRESS sont des associations représentatives et transversales qui ont vocation à réunir les acteurs de l'économie sociale et solidaire de leur région. Leur objectif est de faire connaître et structurer l'ESS en région, d'accompagner les porteurs de projets.

La COORACE

La Coorace est une fédération regroupant près de 500 acteurs de l'ESS. Constituée d'une tête de réseau nationale et de groupements locaux, elle accompagne ses adhérents au quotidien (production d'expertises juridiques, interlocuteurs de proximité, formations...) et représente leurs intérêts auprès des pouvoirs publics. Le réseau se veut force de proposition sur les questions d'emploi et d'insertion, au service de territoires solidaires.

www.coorace.org

France Active

France Active est un réseau de proximité qui aide depuis plus de 20 ans les personnes en difficulté à créer leur entreprise individuelle. L'association a pour mission de lutter pour l'insertion par l'économie en apportant aux porteurs de projets un accès au crédit, une expertise et un soutien. Elle finance parallèlement les entreprises solidaires (insertion par l'activité économique, associations d'utilité sociale).

www.franceactive.org

D'autres acteurs peuvent être pertinents en fonction des projets menés : le Réseau Minga, les incubateurs d'entreprise,... ou pour l'accès au crédit (Crédit coopératif, Les cigales, Inser-action, la NEF, les ADIE,...).

Enfin, d'autres **partenaires institutionnels** peuvent être mobilisés sur ce type de projets :

- L'Europe via le Fond social européen ou le FEADER;
- Les services déconcentrés de l'État et notamment les DRAAF qui pilotent le Programme nationale de l'alimentation (PNA);
- Les Agences de l'eau qui se positionnent sur la valorisation des produits issus des champs captants;
- ...

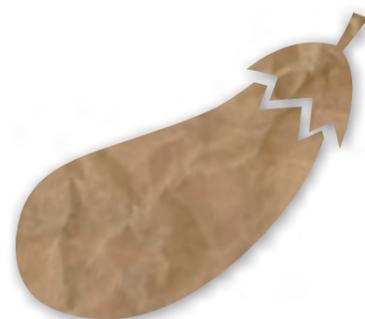


Table des encadrés

- p.13 Le territoire créatif
- p.14 Pourquoi manger bio est-il bon pour la santé?
- p.16 Circuits de proximité bio à dimension sociale et développement durable
- p.17 L'agriculture biologique créatrice d'emploi
- p.18 Les circuits de proximité à dimension sociale, base d'un nouveau modèle multi-partenarial et coopératif sur les territoires
- p.20 La Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC)
- p.21 Pourquoi des circuits de proximité à dimension sociale?
- p.24 Loos-en-Gohelle, une forte volonté politique et des résultats visibles
- p.25 De l'inter-service à l'inter-collectivité
- p.26 Les Food Policy Councils
- p.27 Les Parcs Naturels Régionaux et les Pays, "territoires de projets"
- p.28 Exemples d'actions mises en place par des collectivités territoriales
- p.32 Les Bio cABas solidaires, un projet intégré dans l'Agenda 21 de la Ville de Lille
- p.33 L'ESS et le Conseil régional PACA
- p.34 L'Économie sociale et solidaire, une économie à part entière
- p.38 La compétence économique de la Région
- p.39 L'Économie sociale et solidaire en Région Nord-Pas-de-Calais
- p.40 La compétence sociale du Département
- p.41 L'association Emploi Solidarité Nord-Ouest Vendéen (ESNOV)
- p.42 Activité économique et solidarité, une équation réussie pour Val Bio Centre
- p.44 Les jardins du réseau Cocagne et l'opération 3000 paniers solidaires
- p.45 L'association Planète Lilas
- p.48 L'association De la ferme au quartier
- p.49 Politique de nutrition et santé
- p.49 D'un urbanisme réglementaire à un urbanisme de projet
- p.50 Les SCOT et les PLU
- p.51 Les régies
- p.52 Solid'Arles
- p.52 Les Plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE)
- p.59 La mutualité sociale agricole (MSA)
- p.61 Le dispositif local d'accompagnement (DLA)

Glossaire

A

ADEAR : Association Départementale pour le développement de l'Emploi Agricole et Rural
AFIP : Association de Formation et d'Information Pour le développement d'initiatives rurales
AMAP : Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne
ANDES : Association Nationale des Épiceries Solidaires
ANPE : Agence Nationale pour l'emploi
APES : Acteurs Pour une Économie Solidaire
ARDEAR : Association Régionale pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural
ARF : Association des Régions de France
ARS : Agence Régionale de Santé
API : Allocation Parent Isolé

C

CAF : Caisse d'Allocations Familiales
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
CERDD : Centre de Ressources du Développement Durable
CERTU : Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques
CIAS : Centre Intercommunal d'Action Sociale
CIVAM : Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural
CRESS : Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire
CUCS : Contrat Urbain de Cohésion Sociale
CNEI : Comité National des Entreprises d'Insertion
CUI : Contrat Unique d'Insertion
CRALIM : Comité Régional de l'ALIMENTATION

D

DLA : Dispositif Local d'Accompagnement
DRAAF : Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Forêt

E

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale
EPODE : Ensemble Prévenons l'Obésité Des Enfants
ESAT : Établissement et Service d'Aide par le Travail
ESS : Économie Sociale et Solidaire

F

FAJ : Fond d'Aide aux Jeunes
FNAB : Fédération Nationale d'Agriculture Biologique
FSE : Fond Social Européen

G

GAB : Groupement d'Agriculture Biologique
GRAB : Groupement Régional d'Agriculture Biologique

I

IAE : Insertion par l'Activité Économique
IREPS : Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé

M

MSA : Mutualité Sociale Agricole

P

PADD : Plan d'Aménagement et de Développement Durable
PACA : Provence Alpes Côte d'Azur
PCET : Plan Climat Énergie Territorial
PDI : Programme Départemental d'Insertion
PLDE : Plan Local de Développement Économique
PLIE : Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi
PLU : Plan Local d'Urbanisme
PNA : Programme National pour l'Alimentation
PNS : Programme National Nutrition Santé
PNR : Parc Naturel Régional
PROGRESS : Programme Régional d'Économie Sociale et Solidaire

R

RMI : Revenu Minimum d'Insertion
RSA : Revenu de Solidarité Active
RTES : Réseau des Territoires pour une Économie Solidaire

S

SA : Société Anonyme
SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural
SARL : Société A Responsabilité Limitée
SCIC : Société Coopérative d'Intérêt Collectif
SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale
SRADT : Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire
SRDE : Schéma Régional de Développement Économique
SRU : loi Solidarité et Renouvellement Urbain

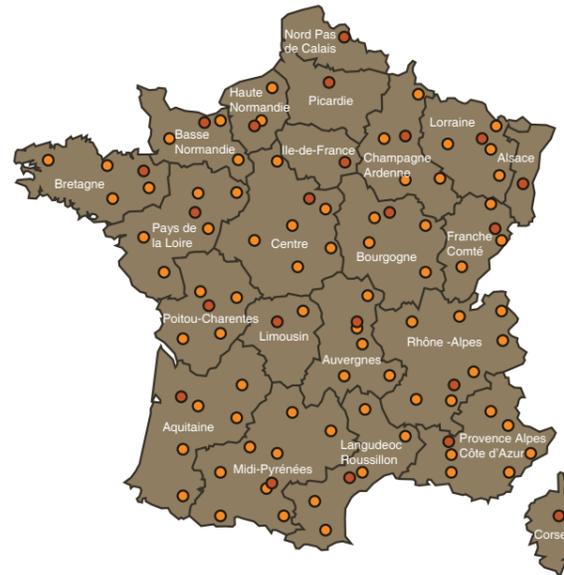
Z

ZAC : Zone d'Activité Commerciale
ZUS : Zone Urbaine Sensible

La FNAB

Un réseau national pour développer l'agriculture biologique.

La Fédération Nationale d'Agriculture Biologique des régions de France (FNAB), a été créée en 1978 afin de porter la voix des producteurs biologiques. C'est à ce jour en France le seul réseau professionnel agricole qui soit spécialisé en agriculture biologique. Les groupements régionaux et départementaux du réseau sont présents sur tout le territoire.



Pour en savoir plus



Actualités de la bio, publications, formations, ressources audio et vidéos pour se former et s'informer.

www.fnab.org



L'introduction de produits bio en restauration collective, démarche, accompagnement, expériences, témoignages, actualités et contacts.

www.repasbio.org



Questions à se poser, étapes de la conversion et de l'installation, possibilités d'accompagnement, contacts utiles et témoignages

www.conversionbio.org

Édition : FNAB - 40, rue de Malte 75011 Paris
 Tél : 01 43 38 38 69 – Fax : 01 43 38 39 70
 Organisme professionnel – code APE : 9412Z
 N° de SIRET : 394 000 236 00023
 Impression : CARACTERE 2 rue Monge - BP 224 15002 AURILLAC Cedex
 Achèvement du tirage : 1^{er} trimestre 2013
 Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2013
 Ce document est imprimé sur du papier recyclé.



Papier recyclé



FNAB

40, rue de Malte 75011 Paris

Tél : 01 43 38 38 69 – Fax : 01 43 38 39 70

